

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RED., ADM. et PUBL., Le Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 31088 tél adm et publ (039) 31087 CCP 23 513
Lausanne: Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 50
3 mois Fr 13.-, 6 mois Fr 25.-, 1 an Fr 50.- LE NUMÉRO 30 ct Dir. cteur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt



CHRONIQUE FÉDÉRALE

L'explication d'un vote

Avec huit voix de majorité, le Conseil national vient de souscrire à l'adhésion, sous réserves, de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme. Cette décision n'est encore pas définitive, l'assentiment du Conseil des Etats est encore nécessaire. Il est difficile d'établir un pronostic quant au résultat de la délibération de l'autre Chambre. De toute façon, le vote des Deux-Cents mérite déjà analyse et explications.

Deux problèmes majeurs étaient enchevêtrés et furent constamment confondus. D'une part, le Parlement devait se prononcer pour ou contre une ouverture vers l'Europe. De l'autre, il s'agissait d'apprécier à quel point cette politique étrangère novatrice pouvait favoriser ou retarder la réalisation, sur le plan national, de l'égalité des droits de la femme.

La première question se situait au niveau des grands principes de nos relations avec l'extérieur. La seconde, malgré toute son indéniable gravité, s'intégrait dans le contexte d'un choix de tactique.

Les partisans du suffrage féminin pouvaient, de bonne foi, avoir des avis diamétralement opposés sur ce second aspect de la question. Pour les uns, l'adhésion à la convention avec des réserves obligera forcément le pays à tout entreprendre pour régulariser sa situation, les réserves devenant un facteur de malaise à éliminer. Au contraire, les autres estimaient que le refus d'adhérer placerait les citoyens devant leurs responsabilités et que ceux-ci seraient alors plus intéressés par une rapide élimination des obstacles à notre assentiment, en particulier celui de l'absence de l'égalité civique pour la femme.

En revanche la ligne de clivage était particulièrement nette entre partisans et adversaires d'une ouverture vers l'Europe: on était pour ou contre, il n'y avait pas de milieu.

La solution «oui... mais», proposée par M. Chevallaz, n'était rien d'autre qu'une vaine tentative en vue d'un impossible compromis. Elle a porté la preuve de la divergence fondamentale

des deux problèmes posés, dont chacun mérite une solution spécifique. Il était illusoire de proclamer: «Oui, nous voulons l'Europe, nous désirons ardemment cette ouverture en sa direction» et, simultanément: «Mais nous renonçons à faire ce premier pas tant que nous serons obligés de faire des réserves.»

Pour les socialistes, l'adhésion à la convention ne se discutait pas plus que la nécessité d'établir enfin l'égalité des droits de la femme, pour lesquels ils combattent encore aujourd'hui avec autant de force que jadis.

Dans la phase actuelle, les Chambres doivent se prononcer sur l'adhésion de la Suisse à une convention internationale, donc sur un problème de politique étrangère. Par contre, l'introduction du suffrage féminin dépendra d'une votation populaire, des citoyens et non des parlementaires.

(Suite en dernière page)

JEAN RIESEN,
conseiller national.

Parti pour Lagos



Mercredi, à Genève, le président du CICR, M. Marcel Naville, a pris l'avion pour Lagos, où il va parlementer avec les membres du gouvernement central nigérien au sujet de l'aide de la Croix-Rouge aux populations touchées par la guerre et qui ont plus que jamais besoin de secours. Notre photo: M. Naville et sa femme, à Coïtrin.

Le Conseil fédéral au seuil des vacances

UN MILLION POUR LE NIGÉRIA/BIAFRA

Dans sa dernière séance avant les vacances, le Conseil fédéral a adopté mercredi un arrêté accordant une aide de un million de francs en faveur des victimes du conflit Nigéria/Biafra. Cette somme sera versée par l'intermédiaire de Caritas et de l'œuvre d'entraide des Eglises évangéliques suisses à l'œuvre internationale «Joint Church Aid».

AVIONS MILITAIRES: CHUT!

C'est également durant cette séance que le Conseil fédéral a décidé de ne pas présenter de rapport intermédiaire sur la préévaluation de notre prochain avion de combat. Il a en effet estimé, selon les déclarations du chancelier Huber, que le rapport n'était pas prêt à être publié; contrairement à ce qu'une agence étrangère de presse a publié, aucune offre de la concurrence n'est parvenue aux mains du gouvernement. Le Conseil fédéral se penchera sur la question du choix durant la deuxième quinzaine d'août.

FINANCES, EUROPE, NON-PROLIFÉRATION

Après avoir abordé la question du programme du futur régime des finances fédérales, le Conseil fédéral a discuté de problèmes touchant l'intégration européenne. Cette discussion n'est en rapport avec aucun événement déterminé, a précisé M. Huber. Le gouvernement s'est également préoccupé de l'éventuelle signature par la Suisse, de l'accord sur la non-prolifération des armes automatiques, mais n'a pris aucune décision à ce sujet.

NE RIEN FAIRE, NI DIRE AVANT WASHINGTON...

Enfin, il a abordé la question de la conférence européenne de sécurité. Là également aucune décision n'a été prise. Le gouvernement attend de savoir quelle sera la décision du Canada et des Etats-Unis avant d'examiner ce problème plus à fond.

La prochaine séance du Conseil fédéral aura lieu le 6 août; entre-temps, les conseillers fédéraux partent en vacances.

Propagande étrangère: Il suffit d'être accrédité!

«Selon une jurisprudence constante, les ressortissants de pays en guerre ne sont pas autorisés, en raison de notre politique de neutralité, à tenir en Suisse des discours relatifs au conflit qui affecte leur pays. Aujourd'hui, en raison du conflit du Vietnam, ceci vaut pour les Vietnamiens du Nord et du Sud, comme aussi pour les tiers qui sont impliqués dans ce conflit.» Tel est en substance ce que le Conseil fédéral a répondu à deux petites questions posées par les conseillers nationaux Vincent (PdT, GE) et Chavanne (soc., GE) qui s'étonnaient que des visas d'entrée en Suisse aient été refusés à des conférenciers nord-vietnamiens. La petite question Vincent relevait que «le Conseil fédéral s'était fondé sur une décision de 1966, qui n'a d'ailleurs pas été appliquée à un représentant de l'Ambassade du Vietnam du Sud» ayant parlé dans des assemblées publiques. A ce propos, le Conseil fédéral répond ne pas voir de raison de revenir sur son attitude antérieure (sic!). Il ne s'agit pas d'un problème d'information (resic!), mais de faire appliquer la règle selon laquelle les représentants de parties impliquées dans un conflit ne peuvent pas faire de propagande en Suisse». Il est exact que des représentants de l'Ambassade du Vietnam du Sud à Berne ont tenu, il y a quelque temps, des conférences, poursuit le Conseil fédéral avant de préciser qu'ils ont pu le faire «en raison des privilèges dont jouissent les diplomates accrédités en Suisse, en vertu du droit international».

Trafic d'armes:

«On n'y peut rien», déclare Berne!

Le conseiller national genevois Ziégler (soc.) s'était inquiété, le 4 juin dernier, de ce qu'un trafic «tout particulier» d'armes se fasse en Suisse, sans que le matériel lui-même ne franchisse notre territoire.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral s'appuie sur l'article 41 de la Constitution fédérale. Il déclare:

«Il n'y a aucune raison de penser que le trafic d'armes international à partir de notre territoire se soit intensifié ces derniers temps. Le Tribunal fédéral a déjà eu l'occasion de préciser que de telles affaires échappent au contrôle prévu par l'article 41 de la Constitution quand le matériel de guerre dont elles sont l'objet ne franchit pas la frontière suisse. Il serait d'ailleurs vain de vouloir interdire des transactions absolument incontrôlables, aussi indésirables qu'elles puissent être.»

Sauvetage mené à bien



La «villa sous-marine BAH 2», qui avait été immergée il y a une dizaine de jours pour une plongée expérimentale dans le lac de Constance, au large d'Ueberlingen, et qui s'était échouée samedi à 50 m. de profondeur, a été ramenée à la surface mercredi après midi. Les opérations de sauvetage ont duré plusieurs jours, en raison des paliers successifs à observer pour éviter une trop forte décompression, qui aurait été fatale pour les deux occupants, l'ingénieur Juergen Dorschel, constructeur de l'appareil et le plongeur Bernd Haehner. Un groupe de 80 plongeurs suisses et allemands a participé aux opérations de sauvetage. Notre photo: les bateaux de sauvetage à l'œuvre.

Cela s'est passé dans notre pays

■ LE TF TROUVE LOUCHES LES ÉLECTIONS SÉDUOISES. — On sait les Valaisans plutôt procéduriers de nature! Hier, le Tribunal fédéral se penchait sur deux recours de citoyens de ce canton. Il en a rejeté un qui voulait soumettre un crédit routier au vote populaire. En revanche, il en a accepté un autre, dénonçant des irrégularités lors des dernières élections communales de Sion (où un nouveau parti, le Mouvement démocrate séduois, avait obtenu le quorum de justesse) et réclamant le contrôle de la reconstitution du résultat. En acceptant ce recours, le TF désavoue le Conseil d'Etat valaisan — qui l'avait rejeté — et l'oblige à se pencher sur le fond de l'affaire.

■ L'EXPLICATION D'UNE CATASTROPHE. — L'enquête sur la catastrophe explosion de la fabrique d'explosifs de Dottikon/AG — qui avait fait 18 morts et plus de 30 blessés, dont deux sont encore à l'hôpital — est terminée. Le rapport conclut à la faute d'un ouvrier, qui

aurait manœuvré un produit au moyen d'une barre de fer, en l'absence de son chef et contrairement aux prescriptions qui interdisent formellement cette méthode très dangereuse. L'ouvrier en question est mort, ce qui fait qu'ainsi on va classer l'affaire sur cette conclusion...

■ GROSSE COLLISION TRAM/CAMION. — Sept personnes blessées, 100 000 fr. de dégâts: tel est le bilan de la collision qui s'est produite, mercredi matin, à Zurich, entre un camion et un tram qui se coucha sur le flanc sous l'effet du choc. Trois personnes ont dû être hospitalisées alors que quatre autres pouvaient regagner leur domicile après avoir reçu des soins sur place. Selon les déclarations du conducteur du camion, le poids lourd s'est engagé dans un croisement alors que le signal lumineux passait du vert à l'orange. Cependant, des témoins oculaires déclarent que le camion a abordé le croisement alors que le feu avait déjà passé au rouge.

Coire: Des prêtres bougrement intéressants...

Les groupes sacerdotaux réunis à Coire, parallèlement au symposium des évêques qui leur refuse le dialogue, ont adopté mercredi deux résolutions. L'une sur le travail du prêtre souligne notamment que le prêtre-fonctionnaire ne fait pas de lui le membre d'une classe sociale à part. Par fidélité à l'Evangile, le prêtre doit être délivré de l'état clérical, qui fait de lui le membre d'une caste. Les prêtres contemporains, rémunérés par les organisations ecclésiastiques, entendent maintenir la conception d'une église puissante. «La Société et l'Eglise se servent des prêtres en vue du maintien d'un ordre social conservateur et bourgeois, ainsi que de ses privilèges. En revanche, les prêtres désirent que l'Eglise soit enracinée plus que par le passé dans la vie des hommes. La possibilité devrait exister, dans une plus large mesure

que jusqu'à présent, que des prêtres exercent d'autres professions. Le prêtre institutionnel et à plein temps ne devrait plus être nécessairement la règle générale. Les communautés devraient choisir elles-mêmes si elles veulent un prêtre à plein temps ou un prêtre dont le sacerdoce serait une activité accessoire.

Les groupes sacerdotaux demandent en outre que les prêtres soient choisis parmi les hommes qui ont déjà conscience de leurs obligations et en ont fait la preuve dans la vie. Cette insertion dans la vie, cette volonté d'identification, exigent que le prêtre puisse exercer son activité dans tous les domaines, de la vie publique (syndicats, politique, famille, culture, etc.), chacun selon ses propres compétences.

Dans une autre résolution, les groupes sacerdotaux parlent de l'engage-

ment du prêtre qui doit lutter contre toute sorte d'oppression, de corruption et de manipulation de la part des employeurs. Ils sont convaincus d'avoir le devoir de conscience de lutter contre l'exploitation du monde agricole, contre la course aux armements, contre l'oppression de minorités ethniques, contre l'exploitation des travailleurs étrangers et du tiers monde, contre le nationalisme et le racisme. Ils affirment leur solidarité avec ceux qui se dévouent à ces causes et ils réaffirment le droit du prêtre de s'engager dans les domaines culturels, syndicaux et politiques. Ils mettent en accusation le silence et les compromis, que l'Eglise pratique trop fréquemment avec le monde étatique. Le prêtre doit se détourner du monde capitaliste et totalitaire afin de s'engager toujours plus en faveur d'une société plus juste et plus humaine.



Vacances horlogères

Dimanche 13 juillet Genève - Cointrin - Salève	Fr. 35.—
Lundi 14 juillet Tour du MOB - Voiture-salon	Fr. 36.—
Mardi 15 juillet Col du Pillon - Glacier des Diablerets	Fr. 50.—
Mercredi 16 juillet Croislière sur le Bodan Prix y compris le dîner	Fr. 50.—
Jeudi 17 juillet Tour du Lötschberg - Zermatt, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 51.—
Jeudi 17 juillet Tour du Lötschberg - Saas-Fee, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 46.—
Jeudi 17 juillet Tour du Lötschberg - Bettmeralp, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 42.—
Vendredi 18 juillet Breisach - Fribourg i/B. - Forêt-Noire	Fr. 47.—
Dimanche 20 juillet Baden-Baden	Fr. 51.—
Lundi 21 juillet Alsace - Colmar - Route du vin	Fr. 42.—
Mardi 22 juillet Locarno - Ile de Brissago, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 49.—
Mardi 22 juillet Locarno - Val Verzasca, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 49.—
Mardi 22 juillet Monte-Generoso, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 51.—
Mardi 22 et mercredi 23 juillet Lugano - Saint-Moritz - Corvatsch Prix tout compris	Fr. 138.—
Mercredi 23 juillet Bellinzona - San Bernardino - Coire	Fr. 54.—
Mercredi 23 juillet Biasca - Lukmanier - Disentis	Fr. 51.—
Jeudi 24 juillet Train croislière - Course surprise Prix comprenant les trois repas	Fr. 70.—
Vendredi 25 juillet Andermatt - Gemsstock	Fr. 44.—
Mardi 29 juillet Tour du Mont-Blanc, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 56.—
Mardi 29 juillet Forclaz - Argentières - Grands-Montets, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 49.—
Mardi 29 juillet Grande-Dixence, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 41.—
Mercredi 30 juillet Course surprise	Fr. 41.—
Jeudi 31 juillet Arosa, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 41.—
Jeudi 31 juillet Films, train Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 46.—
Jeudi 31 juillet Liechtenstein - Vorarlberg, train spécial Prix y compris le petit déjeuner	Fr. 50.—
Vendredi 1er août Fête nationale suisse - Lac des Quatre-Cantons, train spécial	Fr. 37.—
Samedi 2 août Rigi	Fr. 42.—
Dimanche 3 août Course surprise - Fin des vacances gastronomiques Prix y compris le dîner	Fr. 48.—

Réduction sur le prix de transport aux possesseurs d'abonnements 1/2 tarif

TRAINS CROISIÈRES CFF

13—21 septembre Hambourg - Ile Helgoland - (Berlin) Par: Zurich - Stuttgart - Nuremberg - Rothenburg ob der Tauber - Hambourg - Ile de Helgoland - Cologne Excursion facultative à Berlin	Fr. 582.—
4—11 octobre Giro d'Italia sur rails Par: Simplon - Venise - Florence - Pérouse - Assise - Rome - Follonica - Ile d'Elbe - Pise - Gênes - Simplon	Fr. 456.—



Abonnez-vous à notre journal



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique

le projet présenté par M. Roland Studer, architecte, au nom de M. Serge Némitz, notaire, pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment locatif et commercial de 4 étages sur rez-de-chaussée, comprenant un magasin, un bar à café, deux étages de bureaux, 12 studios et 5 garages à la rue DANIEL-JEANRICHARD 16.

Les plans peuvent être consultés au Bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 10 juillet au 5 août 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

ÉTAT CIVIL DU LOCLÉ

4 juillet 1969

Mariages

Pellaton Jean - Pierre - Hermann, monteur électricien, et Zaugg Marie-Claire.
Guglielmi Raffaele, ouvrier d'usine, et Marsilli Silvana.

Corte Corinello Mario-Sergio, maçon, et Molinaro Maria-Cristina.
Tissot-Daguette René, micro-mécanicien, et Rebeaud Ailette-Nelly.

Falvre René-Armand, programmeur IBM, et Berger Danielle-Alice.
Baverel Raymond-Paul-René, cuisinier, et Vuithier Denise-Arlette.

Naissance

Benoit Claude-Olivier, fils de Henri-Robert, ouvrier d'usine, et de Laurette-Alice née Opplinger.

8 juillet 1969

Marriage

Clotti Giovanni, ouvrier d'usine, et Placenti Violana.

Naissance

Lesquereux Didier, fils de Gilbert-André, trempeur, et de Marie-Louise née Maillard.

Décès

Racine née Chédel Alice - Emma, ménagère, née le 12 avril 1899, veuve de Charles (Chemin-Blanc 12).

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES

Serre 59

et CHARLES-NAINE 7

IL SERA VENDU

Belles palées et bondelles vidées
Filets de palées et de bondelles
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs frais

Cabillauds

Truites du lac et truites vivantes

Beaux poulets de Houdan frais
Beaux poulets hollandais frais à Fr. 3.25 la livre
Beaux petits coqs du pays

Belles poules
Beaux lapins frais du pays

Se recommande

F. MOSER

Tél (039) 2 24 54

On porte à domicile

Fermé du 14 juillet au 4 août 1969.
Réouverture: le mardi 5 août 1969

M. Donzé TAILLEUR

RÉPARATIONS TRANSFORMATIONS

La Chaux-de-Fonds
Rue Jardinière 15
Tél. 039 2 98 33

vacances

Pour faciliter notre tâche remettez-nous votre avis de changement d'adresse complet sans tarder, mais au moins 4 jours à l'avance Merci.

ATTENTION !

■ Pour édition Jura-Neuchâtel: Adm. «Le Peuple-La Sentinelle», Parc 103, La Chaux-de-Fonds

■ Pour édition Vaud-Genève: Saint-Pierre 1, Lausanne, ou rue Argand 4, Genève

Ancienne adresse	Nom: _____
	Prénom: _____
	Rue: _____
	N° postal: _____
	Localité: _____
Nouvelle adresse	Chez: _____
	Rue: _____
	N° postal: _____
	Localité: _____
	Pays: _____
	du _____ au _____ inclus

Ports supplémentaires pour l'étranger, 10 ct. par jour. Ecrire lisiblement.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

8 juillet 1969

Promesse de mariage

Colomb René-Henri, employé, et Jemmely Albertine-Marie.

Mariage

Berlie Jacques-Albert, technicien en génie civil, et Buchillier Christiane-Simone.

Décès

Joost Anton, dégrossisseur, né le 17 mai 1897, époux de Marguerite-Antoinette née Bandeller (Fiaz 1).
Pina Magia del Pilar, enfant née le 4 juillet 1966 (Le Locle).

CAISSE DE MALADIE FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE

Agence de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 88 a

Vacances du 14 juillet au 2 août 1969

La section des patrons boulangers-pâtisseries de La Chaux-de-Fonds

souhaite à tous ses clients de bonnes et belles vacances

Ci-dessous, la liste des boulangeries-pâtisseries ouvertes pendant cette période

À CONSERVER s. v. pl.

BOURGNON	Daniel-JeanRichard 22	
CAMARDA	Charrière 13	
FUSS	Parc 11	seulement le matin
FUSS	succursale Bois-Noir 41	seulement le matin
GRAF	Charrière 57	
GRAF	succursale Charrière 2	
HOFERER	Puits 16	
HOSTETTLER	Serre 11	
HUGUENIN	Léopold-Robert 110	
JÖRG	Serre 56	
MONNEY	Ronde 21	
HOCHULI	Hôtel-de-Ville 1 a	

Partiellement

BIOLEY	Neuve 5	14 juillet - 20 juillet
DAIMLER	Hôtel-de-Ville 17	dès le 28 juillet
FORESTIER	Temple-Allemand 101	14 juillet - 20 juillet
GRUNDBACHER	Numa-Droz 23	14 juillet - 20 juillet et dès le 28 juillet
MÜLLER	Côte 9	dès le 28 juillet
PORTMANN	Promenade 19	dès le 21 juillet
SUTTER	Charrière 8	14 juillet - 20 juillet
MARTIN	Progrès 89	dès le 28 juillet

Editorial

Que restera-t-il de l'aménagement du droit foncier et du territoire ?

En automne prochain, le peuple et les cantons seront appelés à se prononcer sur les dispositions constitutionnelles relatives au droit foncier et à l'aménagement du territoire, telles qu'elles ressortent des discussions aux Chambres fédérales.

La Chambre suisse du commerce, l'un des principaux artisans du rejet de l'initiative qui avait été lancée par le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse, souscrit aujourd'hui à l'acceptation des articles proposés tout en exprimant fermement son attente de ne pas voir interpréter ces dispositions de façon extensive lors de l'élaboration ultérieure de la législation projetée, par l'attribution de compétences de planification plus larges à la Confédération.

Après la violente opposition formulée envers l'initiative socialiste, l'approbation par la Chambre suisse du commerce des nouvelles dispositions élaborées par les Chambres montre, dans la mesure où elle s'y rallie, combien les nouveaux articles constitutionnels sont peu de nature à permettre aux collectivités publiques de lutter contre l'intérêt particulier, cela d'autant plus que le premier de ces articles, l'article 22 ter ancre dans la Constitution fédérale la garantie de la propriété privée.

Le oui de la Chambre suisse du commerce, c'est donc un oui fortement teinté de mais. L'accord s'associe de réserves qui ne sont pas dissimulées: bien qu'il n'ait pas été possible d'obtenir la limitation des compétences de la Confédération en matière de droit foncier souhaitée par l'économie privée, la Chambre veillera à ce que la loi n'introduise pas des pouvoirs d'intervention plus grands en faveur de la Confédération.

Les nouveaux articles constitutionnels permettent à la Confédération, non pas de légiférer et d'établir des plans d'aménagement, mais d'édicter des principes et d'élaborer les lignes directrices relatives aux plans d'aménagement des cantons.

Après l'intervention directe pour obtenir des Chambres un projet des plus restrictifs, la Chambre suisse du commerce et les milieux qui lui sont proches pourront donc s'en donner à cœur joie pour limer les dispositions légales que la Confédération devra prendre si les articles constitutionnels sont adoptés. Ensuite c'est devant les parlements cantonaux que la pression pourra continuer à s'exercer. Que restera-t-il en fin de compte en faveur de l'aménagement du territoire et du droit foncier que l'on attend depuis longtemps pour mettre un frein à la spéculation et au désordre du développement urbain ?

PIERRE WYSS-CHODAT.

La Caisse suisse de voyage en plein développement

En feuilletant les annales de la Caisse suisse de voyage, qui vient de fêter ses trente ans d'existence, et en jetant un coup d'œil sur les principales phases de son développement, on se réserve des surprises de taille. C'est ainsi que le chiffre d'affaires réalisé sur les timbres de voyage et les chèques Reka a passé de 30,7 millions à 62,7 millions de 1957 à 1968; il a donc plus que doublé durant ces onze ans alors qu'il a quintuplé depuis 1947. Quant au capital épargné par les membres pour leurs vacances, qui est déposé auprès de la Caisse à la fin de l'année, il a triplé au cours des onze années séparant 1957 de 1968; il est même huit fois plus important actuellement qu'en 1947. A la fin de 1968, il se montait à 41,3 millions de francs. C'est là une preuve indiscutable de plus et une impressionnante confirmation que le système d'épargne pour les vacances et les voyages qu'a institué la Reka, jouit d'une grande faveur. Depuis que cette institution existe, ce sont plus de 800 millions de francs qui ont pu être destinés à financer vacances et voyages des membres grâce à ce heureux système d'épargne. Sur ce montant, plus de 750 millions sont allés à l'économie des transports et du tourisme, dont 80% sont restés dans le pays. De telles prestations à l'économie nationale, assurées d'année en année, sont de nature à combler de satisfaction tous les milieux qui participent à l'activité de la Caisse de voyage. Mais plus grande encore est la joie et la satisfaction que procure l'aide dynamique accordée par la caisse au développement d'un tourisme dont bénéficient des couches de plus en plus larges de la population. L'évolution ascendante s'est poursuivie en 1968 bien qu'à un rythme légèrement moins rapide qu'au cours des années précédentes.

Une collaboration encore plus étroite avec les dépôts de vente des différents milieux participant à celle-ci a permis d'accroître le rabais total, qui a atteint presque 9 millions de francs (8,6 millions l'année précédente) et le chiffre des ventes de titres de paiement Reka, qui a passé de 60,9 à 62,8 millions de francs. Si la Caisse de voyage a pu fournir de telles prestations, dont ont surtout bénéficié les couches de la population ne disposant que de faibles ressources ainsi que notre économie suisse du tourisme, c'est surtout grâce à la coopération qui s'est instaurée depuis des années avec les milieux patronaux, les groupements de salariés, le groupe des coopératives rattachées à Coop, ainsi qu'avec les services d'escompte, les entreprises à succursales et le commerce privé de denrées alimentaires. Un nombre croissant d'entreprises qui coopèrent avec la caisse ont accordé un taux de rabais plus élevé et ont réalisé un total de vente plus important de chèques Reka.

Depuis ses débuts, la Caisse suisse de voyages entretient avec les entreprises de transport et l'économie touristique des relations commerciales qui, avec les années, sont devenues sans cesse de plus en plus étroites. Ces relations fondées sur des prestations et des services réciproques constituent l'une des bases de son activité. C'est ainsi qu'en 1968, un montant de 60,5 millions de francs en chèques Reka (année précédente

58,5 millions) est allé aux entreprises de transports publics, aux hôtels et restaurants, aux agences de voyage et aux propriétaires d'autocars privés. Comme l'expérience le prouve, une importante partie de ce chiffre d'affaires procure à l'économie des transports et du tourisme un fort appréciable supplément de trafic en raison de l'action stimulante qu'exerce l'épargne pour les vacances.

Dates marquantes

L'an dernier, la Caisse de voyage, dont un objectif essentiel est d'encourager les vacances familiales, a vécu des journées qui marqueront dans ses annales: l'inauguration et l'ouverture des deux nouveaux centres de vacances de Montfaucon (Franches-Montagnes) et de Zinal (val d'Anniviers) qui sont sa propriété. Ces nouveaux centres de vacances jouissent déjà d'une grande faveur auprès des membres. En outre, il a été possible de commencer la construction, à Wildhaus, d'un quatrième centre Reka, qui comprend vingt-cinq logements dont la plupart seront disponibles au début des vacances d'été qui vont commencer. Ce nouveau centre est construit dans le style local du Toggenbourg. Le premier et le plus grand des centres de vacances que possède la Caisse de voyage se trouve, comme on le sait, à Albonago, près de Lugano. Avec les logements loués par la caisse dans les localités voisines, le village de vacances d'Albonago, qui dispose d'un centre de loisirs complètement aménagé, constitue un important centre de vacances Reka sur les pentes du Monte-Brè, comprenant une bonne centaine de logements. Il a de nouveau été possible, l'an passé, grâce à l'aide de généreux donateurs, membres de la Reka, entreprises et associations professionnelles, d'accorder un séjour gratuit à trois cents familles nombreuses qui jouissent pour la première fois de vacances hors de leur domicile. Jusqu'à aujourd'hui, ce sont plus de 4000 familles nombreuses, comptant plus de 16 000 enfants, qui ont pu bénéficier de telles vacances.

Outre les trois cents logements de vacances qui appartiennent à la caisse, ce sont plus de 4000 logements appartenant à des propriétaires privés qui ont été offerts dans le « Guide Reka ». Ce très riche choix a été largement utilisé. Si l'encouragement des vacances familiales par la caisse est de date assez récente, on doit cependant constater qu'il s'agit là d'une partie de son activité qui lui tient particulièrement à cœur et d'une œuvre qu'on ne saurait plus séparer de l'institution elle-même.

Pour la Caisse de voyage aussi, les fruits ne se récoltent pas sans peine. Il faut de grands efforts pour faire connaître les services qu'elle peut rendre aux milieux auxquels ils sont spécialement destinés et pour mettre ces services à leur disposition, ainsi que pour développer encore un réseau de dépôt de vente déjà fort étendu. A cet effet, il faut un dynamique service extérieur dont les membres exercent une activité inlassable auprès des milieux, des entreprises et des associations intéressées, notamment avec l'aide d'un service de conférences et de films bien organisé. Cette activité doit être soutenue par des mesures publicitaires telles que campagnes d'insertion dans les journaux, signalisation des partenaires acceptant des titres Reka et, en 1968, campagne d'affichage public.

Une fois de plus, le « Guide Reka », tiré à raison de quelque 300 000 exemplaires, a tout particulièrement contribué à l'information des membres de la grande famille de la Caisse de

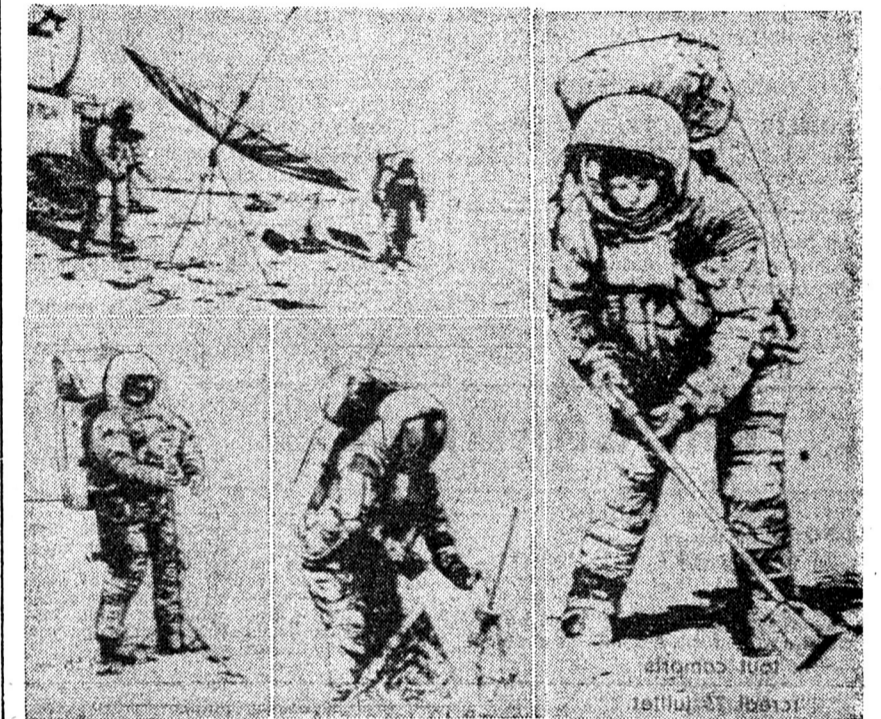
voyage. Cette information a également été assurée par notre service des prospectus et par notre « Album suisse de vacances », richement illustré, comprenant 720 pages, dont plus de 137 000 exemplaires sont en possession des membres de la Reka dans tout le pays.

Comptes équilibrés

Les comptes annuels présentent, comme d'habitude, une situation équilibrée de recettes et de dépenses avec 4,78 millions de francs de part et d'autre (4,5 millions l'année précédente), après le virement statutaire d'un montant de 2,5 millions (2,3 millions en 1967) au Fonds des vacances au titre de contribution de la caisse accordé sur les chèques Reka et de soutien des actions Reka en faveur des vacances familiales. Le total du bilan a atteint 46,4 millions de francs (45,1 millions l'année précédente).

Rapport présenté par W. Abplanalp, directeur de la Caisse suisse de voyage, à l'assemblée générale du 3 juillet 1969, à Coire.

Lune: Le programme d'« Apollo 11 »



L'importance économique des exploits des cosmonautes paraît échapper à la plupart de nos concitoyens. Pourtant, la course à la conquête de la lune stimule non seulement toute l'industrie américaine de pointe, mais encore les découvertes qu'amènera l'exploration systématique de notre satellite pourront provoquer une révolution économique aussi considérable que celle causée par la découverte de l'Amérique. Ces dessins publiés par la NASA donnent une idée du riche programme de travail qui attend les astronautes après leur alunissage. En haut, à gauche: la mise en place d'un réflecteur de rayons laser. En bas, à gauche: la mise en place d'une caméra de télévision pour une transmission avec la terre et d'un sismographe qui doit fournir des renseignements sur d'éventuels « tremblements de terre » sur la lune. A droite: le ramassage d'échantillons de roches.

ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO •

LASER ET CHIRURGIE

Afin de perfectionner la « micro-chirurgie », un groupe de chercheurs suédois se sert des rayons laser permettant l'opération des nerfs et des organes compliqués sans mettre en danger les tissus avoisinants. Des opérations en laboratoire sur des souris, des grenouilles et des pigeons ont déjà eu lieu en Suède.

LA BOULE ROULE

Le produit du jeu de la boule au Casino-Kursaal de Montreux a baissé de 1 170 000 fr. en 1967 à 1 090 000 francs en 1968. Les recettes de ce jeu de hasard sont aussi en recul dans les casinos-kursaal de Berne, de Lucerne, de Baden et de Bad-Ragaz; elles sont stationnaires à Locarno, mais en hausse à Lugano, à Engelberg, à Saint-Moritz, à Brunnen et à Interlaken. Le quart des recettes brutes du jeu de la boule est versé à la Confédération pour alimenter le fonds de secours contre les dommages causés par les éléments de la nature.

MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

55,8% des 193 000 travailleurs étrangers qui ont obtenu en 1968 une autorisation de travail étaient qualifiés, alors que cette proportion n'était encore que de 52,4% en 1964. Les mesures décidées en 1965 par le Conseil fédéral, concernant l'abaissement et la limitation de l'effectif de la main-d'œuvre étrangère, ont entraîné une amélioration de la qualification des étrangers autorisés à travailler en Suisse: depuis 1964, en effet, le nombre des autorisations accordées à des travailleurs non qualifiés a diminué de 30% et de 19% seulement en ce qui touche les travailleurs qualifiés. Auparavant, la tendance était inverse, au point que 64% des autorisations accordées en 1959 concernaient des travailleurs non qualifiés.

CONSTRUCTION

De janvier à mai, on a construit, dans les 65 villes de Suisse, 7802 logements, contre 8095 durant la période correspondante de 1968. La diminution intéresse les cinq grandes villes, où le nombre des logements construits a été de 2767 contre 3087. Le nombre des autorisations de construire a passé de 9218 à 9577, mais on enregistre une diminution dans les cinq grandes villes (2954 contre 3640). Cette évolution s'inscrit dans la tendance actuelle, où les grandes villes, les centres d'importantes agglomérations, se dépeuplent au profit des communes de banlieue.

RÉPERTOIRE

L'Office suisse d'expansion commerciale vient d'édition, sous le titre « Wer produziert was in der Schweiz? », un « Répertoire de la production suisse ». Cet ouvrage se compose de plusieurs chapitres, dont un répertoire des produits et des services dans lequel sont mentionnés, par branches, quelque 15 000 articles et leurs fabricants, un répertoire des fabricants comprenant les adresses d'environ 8000 entreprises et des indications sur leur programme de fabrication et d'activité, année de fondation, capital, nombre de personnes occupées, ainsi qu'un registre des marques (4000). L'édition française sera publiée dans le courant de l'année.

RÉVEILS CHINOIS

Le Ministère du commerce britannique annonce qu'il a imposé un droit antidumping de deux shillings (1,2 fr.) pièce sur les réveils mécaniques importés de Chine populaire. Le ministère a décidé par contre de ne pas frapper les importations de ces appareils en provenance d'URSS, de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie, ces pays s'étant engagés à élever leurs prix de vente à un niveau qui ne causera plus de préjudice aux fabricants britanniques, assurance qui avait été sollicitée sans succès de la Chine.

L'AVANCE DU SURGELÉ

La consommation de produits surgelés a augmenté l'an passé en Suisse de près de 20% par rapport à 1967. La consommation moyenne par an et par habitant est de 30 kg. aux Etats-Unis, 12,2 en Suède, 8,1 en Suisse, 7,1 en Norvège, 6,1 au Danemark, 2,7 en Finlande, 2,5 en Allemagne, 0,8 en France et 0,7 en Italie.

PIEDS BIEN CHAUSSÉS

L'industrie suisse de la chaussure a produit au cours de l'année dernière 14,39 millions de paires de chaussures, soit environ 290 000 de moins que l'année précédente. Cette diminution est due à la baisse de la demande nationale, puisque les exportations de souliers suisses ont augmenté: elles ont passé de 2,7 à plus de 3 millions de paires. Au cours de la même période, les importations ont passé de 9,9 à 11,2 millions de paires. Le prix moyen des chaussures exportées a atteint 37 fr. 30, celui des chaussures importées 13 fr. 20. Enfin, la production pour le marché national a atteint 12,4 millions de paires (contre 12,5 l'année précédente). La part des chaussures importées s'élève ainsi à 47,5%.

Italie: Chute à la bourse



A la suite de la scission du Parti socialiste italien et de la démission du cabinet Rumor, les spéculateurs et les hommes d'affaires, prévoyant une baisse des bénéfices des entreprises, ont provoqué une très importante chute du cours des actions dans les bourses italiennes. Notre photo montre Pietro Nenni, peu après la scission socialiste. Son sourire semble démentir le pessimisme des milieux économiques de la Péninsule.

Nouvelles suisses

■ **ABRICOTS : L'ÉTERNELLE HISTOIRE.** — La récolte d'abricots du Valais présentera cette année à peu près le même volume qu'en 1968. On estime celui-ci à quelque dix millions de kilos nets. Comme de nouveau l'écoulement ne serait pas suffisamment assuré, le Conseil fédéral a décidé de prendre, cette année également, des mesures pour mettre en valeur la récolte. Les abricots de premier choix se vendront de 1 fr. 95 à 2 fr. 05 le kilo, selon les régions. Au cas où leur écoulement serait insuffisant, le Conseil fédéral a admis le principe d'engager un peu plus de fonds pour les mesures de mise en valeur proprement dites. Bien que les producteurs aient demandé une majoration des prix qui leur sont payés et qui ne couvriraient pas suffisamment les frais, le Conseil fédéral a refusé de donner suite à cette requête, afin de ne pas les inciter à augmenter une production dont la mise en valeur occasionne déjà chaque fois des difficultés.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

COMITÉ DIRECTEUR DU PARTI SOCIALISTE : Jeudi 10 juillet, à 20 h. 15. Ordre du jour : préparation des élections communales, Maison du Peuple de Lausanne, salles 5-6.

CANTON DE GENÈVE

COMITÉ DIRECTEUR : Séance, lundi 14 juillet, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

La tendresse se borne au sentiment qui fait aimer ; la sensibilité à tout ce qui peut affecter l'âme en bien ou en mal.
D'Alembert

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Merckx fait décidément ce qu'il veut

A l'arrivée à Briançon, Felice Gimondi avait reproché à Eddy Merckx de vouloir tout gagner dans le Tour de France et de lui avoir soufflé la première place au sommet du Galibier. Le Belge n'a pas tenu compte de ces reproches. A l'arrivée à Digne, au terme de la onzième étape, il a une nouvelle fois battu Gimondi au sprint, un Gimondi avec lequel il s'était échappé dans la descente du dernier col de la journée, le Corobin, situé à 16 km. de l'arrivée. Comme dans le Galibier, Gimondi ne pourra cependant pas reprocher à Merckx de lui avoir laissé faire le travail. L'ancien champion du monde fut en effet à l'origine de l'attaque et c'est lui qui assumait le train pendant la plus grande partie de la descente sur Digne.

Auparavant Eddy Merckx, contrairement à ce qui s'était passé la veille, était déjà sorti de sa réserve dans le col d'Allos. Alors que les Espagnols Mascaro et Santamarina caracolèrent en tête de la course depuis le trentième kilomètre, le Belge, répondant à un démarrage de Pingeon, plaça une attaque décisive à 10 km. du sommet. Les deux Espagnols, qui avaient entamé l'ascension avec plus de onze minutes d'avance, durent lui concéder plus de huit minutes en une dizaine de kilomètres de montée. Au sommet, Merckx passait 2'20" après Santamarina et Mascaro et avec plus de trois minutes d'avance sur Gimondi, Poulidor et Pingeon.

Rejoint dans la descente, le Belge devait attendre celle du col de Corobin pour placer sa deuxième attaque de la journée, attaque qui lui permit de grignoter encore une vingtaine de secondes à Pingeon et surtout plus de deux minutes à Poulidor.

Le Limousin est en effet la princi-

pale victime du jour de cette course par élimination qu'est devenue le Tour de France. Il a régulièrement peiné dans les cols et des ennus mécaniques l'ont empêché de revenir dans la descente du col d'Allos. Poulidor a ainsi perdu sa troisième place au profit de Gimondi. Parmi les autres battus de cette dernière étape des Alpes, il faut également citer le Hollandais Rinus Wagtmans, révélation de l'épreuve, qui fut beaucoup moins à l'aise que les jours précédents et qui a concédé près de quatre minutes, de même que le champion olympique Franco Vianelli. Le Belge Hermann van Springel, le vainqueur de l'étape du Galibier, a, quant à lui, été incapable de rééditer sa performance de la veille, comme le Français Lucien Aimer et le Hollandais Jan Janssen qui ont été incapables de redresser une situation définitivement compromise désormais.

Classement de la onzième étape, Briançon—Digne (198 km.) : 1. Merckx (Be), 5 h. 58' 55"; 2. Gimondi (It),

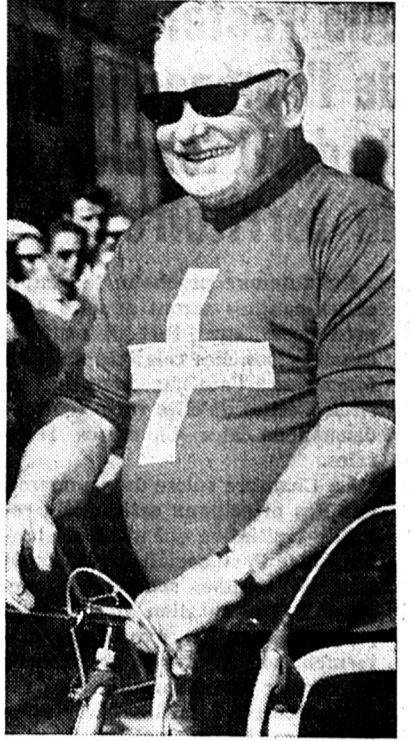
m. t.; 3. Mascaro (Esp), 5 h. 59' 17"; 4. Pingeon (Fr), m. t.; 5. Santamarina (Esp), 5 h. 59' 18"; 6. Agostinho (Por), 6 h. 01' 45"; 7. Galera (Esp), 6 h. 01' 47"; 8. Van Impe (Be), m. t.; 9. Gandarias (Esp), m. t.; 10. Poulidor (Fr), m. t.

Classement général : 1. Merckx (Be), 53 h. 34' 20"; 2. Pingeon (Fr), à 5' 43"; 3. Gimondi (It), à 7' 29"; 4. Poulidor (Fr), à 9' 41"; 5. Wagtmans (Ho), à 11' 35"; 6. Gandarias (Esp), à 12' 16"; 7. Vianelli (It), à 14' 04"; 8. Galera (Esp), à 18' 35"; 9. Van Springel (Be), à 21' 34"; 10. Letort (Fr), à 23' 02"; 11. Schutz (Lux), à 23' 41"; 12. Panizza (It), à 25' 38".

Classement général du Prix de la montagne : 1. Merckx (Be), 85 points; 2. Pingeon (Fr), 68; 3. J. Galera (Esp), 49; 4. Gandarias (Esp), 45; 5. Gimondi (It) et Mascaro (Esp), 42.

Classement par points : 1. Merckx (Be), 134; 2. Wagtmans (Ho), 93; 3. Janssen (Ho), 74; 4. Pingeon (Fr), 66; 5. Gimondi (It), 63.

Heiri Suter a 70 ans



L'ancien coureur cycliste suisse Suter fête aujourd'hui son 70^e anniversaire. Voici l'alerte vétéran alors qu'il prend part, l'an passé, au 5^e Grand Prix pour gentlemen autour du lac de Greifensee.

Alex Matter et son retour à La Chaux-de-Fonds

Hier, nous annonçons son éventuel retour à La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, c'est fait. Alex Matter a signé en compagnie d'un autre Bienneois, mais qui habite Tramelan : Jeanbourquin (qui joue les derniers matches avec Bienne la saison écoulée).

Le président Frédy Schwarz était hier soir très satisfait. « Je peux maintenant partir en vacances samedi, nous a-t-il dit. Ce transfert de Matter et de Jeanbourquin a pu se faire grâce à l'excellente entente qui règne actuellement avec les dirigeants biennois, avec le président Urfer surtout. Jeudi, il est possible que nous annonçons encore un dernier transfert. Ce

n'est pas Amez-Droz, ce n'est ni Tacchella puisque certains bruits ont couru ces derniers temps, mais un excellent joueur de ligue B. »

Pendant ce temps, d'autres transferts plus ou moins importants sont annoncés.

Au Locle, on enregistre l'arrivée de Ritschard (Cantonal) et les départs de Haldemann et de Hentzi (qui joueront à La Chaux-de-Fonds) et de Dieflin qui va à Meyrin.

A Rarogne, l'international amateur Kurt Brey a quitté son club pour aller à Monthey. A Martigny, on annonce Maag (Lausanne) et Bosshardt (Stade-Lausanne). R. D.

Hockey : Championnats du monde (1970) juniors à Genève

A Crans-sur-Sierre, le congrès de la Ligue internationale s'est préoccupé hier de questions financières. Sa principale décision a été d'augmenter de 11 500 fr. à 15 000 fr. la subvention accordée par la Ligue internationale aux fédérations qui sont représentées par une équipe aux championnats du monde (somme valable pour les trois groupes). Pour les championnats d'Europe juniors, la subvention est de 1500 fr. à chaque équipe et de 2500 fr. aux organisateurs pour chaque équipe participante.

Notons que, pour ces championnats d'Europe juniors, qui auront lieu à Genève, les équipes suivantes seront en lice (les inscriptions ont été confirmées) : URSS, Suède, Tchécoslovaquie, Finlande, Allemagne de l'Ouest et Suisse. Les championnats d'Europe juniors des groupes B et C auront lieu en Autriche.

HALTÉROPHILIE. — Deux records du monde ont été battus, à Kiev, au cours de la deuxième Spartakiade des forces armées soviétiques : le poids mi-lourd Arnold Goloubovitch a développé 170 kg. (ancien record mondial, 168 kg. 500) et a totalisé aux trois mouvements olympiques 490 kg. (170, 173,5, 182,5). L'ancien record était détenu par son compatriote Boris Selitski avec 487 kg. 500.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 10 juillet 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'Orl! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.40 Sports. 18.55 Roulez sur l'Orl! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Photo souvenir. 20.00 Magazine. 20.20 Sur les marches du théâtre. 20.30 «L'Opéra de Quat'Sous», texte de Brecht. 21.45 Concours lyrique. 22.00 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Edition spéciale. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.15 Disques. 20.30 Condition de la poésie dans le monde de la technique. 21.00 Profils perdus. 22.00 Chansons dans la nuit. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Promenade estivale. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 21.30 A travers le Liechtenstein. 22.15 Inf. 22.25 Jazz. 23.30 Minuit-cottent!

Vendredi 11 juillet 1969

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! — Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-premières. 8.00 Inf. 8.30 Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Les jolies colonies de vacances. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Mon pays, c'est l'éti. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Quatre à quatre. 12.30 Miroir-midi. 12.45 «Candice, n'est n'est pas sérieuse», feuilleton. 13.00 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Traits d'union. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Mosaïque musicale. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour malades.

TV ROMANDE

Jeudi 10 juillet 1969

18.00 Bulletin. 18.05 L'avenir était à vous. 18.35 La Suisse en vacances. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Rocambole», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Moment musical. 20.30 Tour de France cycliste. 20.40 Caméra-sport. 21.00 «Vêtir ceux qui sont nus», théâtre. 22.30 Vie littéraire. 23.00 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 10 juillet 1969

1^{re} chaîne. — 16.00 Tour de France cycliste. 18.25 Dernière heure. 18.30 Séquence du jeune spectateur. 19.00 Eté magazine. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Eté magazine. 20.00 Téléjournal. 20.30 Tour de France cycliste. 20.40 Panorama. 21.40 «Que ferait donc Faber?», film. 22.40 Athlétisme. 23.40 Téléjeu.

2^e chaîne. — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Téléjournal couleurs. 19.55 Téléports. 20.00 Le mot le plus long. 20.30 Music-album. 21.30 Connaissance de la musique. 22.00 Concert. 22.35 Coda.

Vendredi 11 juillet 1969

1^{re} chaîne. — 12.30 «Le Comte Yoster à bien l'Honneur», film. 13.00 Téléjournal. 13.15 «Une Femme à aimer», feuilleton.

Les groupes romands de deuxième ligue

En Suisse, il y aura pour la saison prochaine de football 201 équipes de deuxième ligue qui viennent d'être réparties dans dix-huit groupes. Pour la Suisse romande, les groupes seront les suivants :

Valais : Collombey, Conthey, Port-Valais, Saint-Léonard, Saint-Maurice, Salquenen, Saxon, Sierré, Vernayaz, Viège, Vouvry.

Vaud, groupe 1 : Assens, Bavois, Crissier, Grandson, Le Mont, Orbe, Renens, Isar Renens, Le Sentier, Val-lorbe, Yverdon.

Groupe 2 : Aigle, Bursins, Chailly-Lausanne, Stade Lausanne, U.S. Lausanne, Lutry, Montreux, Forward Morges, Stade Payerne, Saint-Prex, La Tour-de-Peilz.

Neuchâtel : Boudry, Etoile-Sporting La Chaux-de-Fonds, Superga La Chaux-de-Fonds, Colombier, Corcelles, Couvet, Fleurier, Fontainemelon, Audax Neuchâtel, Xamax II, Saint-Imier.

Genève : City, International, Collex-Bossy, Italien, Lancy-Sports, Onex, Plan-les-Ouates, Signal Bernex, Vernier, Versoix.

Fribourg : Bulle, Domdidier, Féti-gny, Beauregard, Central Fribourg, Fribourg II, Richemond, Morat, Por-

talban, Villars-sur-Glâne, Estavayer.

Jura (groupe II de Berne) : Aarberg, Alle, Bévilard, Aurore Bienne, Bou-jean 84, U. S. Bienne-Boujean, Mâche, Courtemaiche, Longeau, Lyss, Tramelan.

FOOTBALL. — Afin d'éviter la concurrence provoquée par deux matches dans la même ville, l'ordre de cinq rencontres des coupes d'Europe a été inversé. C'est ainsi que Bâle recevra d'abord Celtic de Glasgow.

● **Boninsegna, l'avant-centre de Cagliari, a été cédé à Internazionale.** Le club sarde, en plus de ce joueur, a versé la somme de... 2 100 000 fr. suisses, mais en compensation il a reçu Domenghini, Gori et Poli. Malgré la valeur de Boninsegna, Cagliari ne s'est donc pas affaibli, car Domenghini est un joueur d'élite et Gori, de même que Poli, ont tout pour le devenir. D'autre part, il était nécessaire que Cagliari se sépare de Boninsegna, car toute coexistence avec le « dieu » Riva était devenue impossible. Boninsegna avait déclaré : « J'ai de moins en moins de place avec Riva. »

CHAPITRE II

MA BLANCHISSEUSE DEVIENT MON PROFESSEUR DE SAGESSE PRATIQUE

Sur ces entrefaites, la blanchisseuse me rapporta un samedi soir mon linge propre. Je le pris et le mis de côté sans l'examiner de plus près étant précisément occupé à cirer mes souliers pour le dimanche. Plus tard, quand je voulus mettre mes chemises dans l'armoire, et en réserver une pour le lendemain, je m'aperçus qu'il en manquait une et la plus belle de toutes. Persuadé que je l'avais donnée à laver avec les autres, je courus chez la blanchisseuse et réclamai mon bien. La blanchisseuse fit l'étonnée :

— Je ne sais que vous dire, répondit-elle. Pourquoi ne m'avez-vous pas avertie tout de suite qu'il manquait quelque chose à votre compte? Chacun pourrait ainsi venir, après coup, dire qu'il lui manque tel ou tel objet. J'aurais beaucoup à faire à me tenir continuellement à la disposition des gens et j'en connais qui sauraient ainsi augmenter leur provision de linge sans bourse délier.

Bref, en vraie lessiveuse qu'elle était, elle déploya une façon dérangée, me renvoya à la face le reproche d'erreur volontaire et manifesta les soupçons les plus injurieux :

— Il y a longtemps, s'écria-t-elle qu'on m'engage à me méfier de vous et qu'on me prédit des désagréments. Maintenant je vois ce qui en est et je ne laverai plus un seul morceau de

votre linge. Chacun saura ce que vous êtes et comment vous m'avez traitée!

A ce flot de paroles je ne sus que répondre ces mots :

— Vous êtes une vilaine femme! Vilaine femme que vous êtes.

Mais c'était opposer un innocent feu de mousqueterie aux puissantes décharges de sa grosse artillerie et je ne sus faire autre chose que gagner le large, heureux encore qu'elle ne se mit pas à mes trousses.

Quand je fus hors de sa portée, je donnai libre cours à mon indignation. Eh quoi! après tant de désagréments de tous genres, une perte matérielle et avec cette perte l'insulte et le soupçon! Que de maux s'acharnent sur un célibataire!

Je résolus de mettre fin à une semblable existence; une fois ou l'autre il fallait en finir et mieux valait le faire pendant que j'avais encore quelques chemises propres. Une femme, pensai-je, saura mieux tenir tête aux calomnies de la blanchisseuse.

Interrompant brusquement mes réflexions, je prends le chemin de la maison du cordonnier. Ai-je heurté à la porte, je l'ignore; quoi qu'il en soit, je n'attends pas qu'on dise: Entrez. Madeleine est seule dans la chambre faiblement éclairée; elle peigne ses longs cheveux noirs. Devant elle un vieux livre ouvert, sans doute les « Méditations » de Arndt. Au bruit de mon irruption impétueuse dans la paisible chambre, Madeleine se lève, effrayée. D'une main elle prend la lampe pour éclairer du côté de la porte, de l'autre elle retient les flots de sa

chevelure. Et comme si la lampe eût trouvé du plaisir à contempler cette charmante jeune fille à qui l'émotion donnait des couleurs toutes nouvelles, elle inonde de ses plus vives clartés la figure et toute la personne de Madeleine. A la voir ainsi en pleine lumière, on eût dit une fée immobilisée par la surprise, plutôt qu'une fille de cordonnier à sa toilette. Sans presque la regarder, je lui criai :

— Il me faut une femme, veux-tu l'être? Me veux-tu pour ton mari?

A cette apostrophe, son émotion redoubla; celle de ses mains qui tenait la lampe eut un soubresaut et l'huile submergea la mèche; la lampe faillit s'éteindre et ne répandit plus qu'une faible lumière, comme si, poussée par la jalousie, elle eût voulu cacher à mes yeux les traits de Madeleine.

— Mon Dieu, régent, dit-elle, que se passe-t-il? qu'est-ce qui vous prend tout à coup? Ma réponse fut un torrent de paroles incohérentes et irritées :

— Impossible d'y tenir plus longtemps, mes chemises, la blanchisseuse, le mariage, la cuisine...

— Je ne comprends pas, dit Madeleine, de quoi vous voulez parler.

Enfin je pus lui faire comprendre ce qui m'était arrivé avec la blanchisseuse. Elle en conclut, qu'irrité par la perte subie, poussé à bout par l'insolence de cette femme, j'étais résolu à en finir avec mon existence... de garçon. Mais à toutes mes sollicitations elle répondit constamment :

(A suivre.)



Je passai le reste de la soirée dans une disposition d'esprit singulière et la nuit je rêvai que Madeleine me couvrait de boutons et qu'elle m'appela : « Mon ami, le dîner est préparé, viens à table. » Et la pensée d'épouser Madeleine passa de mes rêves de la nuit dans ceux de la journée suivante. La nécessité de prendre femme s'imposa toujours plus fortement à mon esprit, mes soucis domestiques prirent à mes yeux des proportions incommensurables, la rencontre de Madeleine me ravit tous les jours d'avantage et mes calculs me démontrèrent bientôt avec une parfaite évidence qu'elle seule était capable de me rendre heureux.

Tant de beautés à portée de main...

La province italienne de Savone et sa Riviera fleurie se sont beaucoup rapprochées de la Suisse. En fait, depuis l'ouverture du tunnel routier à travers les Alpes et l'amélioration des conditions routières aux cols du Simplon et du Saint-Gothard, nous n'en sommes plus qu'à deux pas. Voyage agréable et reposant, par l'autoroute du val d'Aoste, puis par celle qui conduit de Turin à Vado Ligure. Les personnes qui aspirent au repos connaissent surtout les stations balnéaires célèbres: Alasio, Laigueglia, Finale Ligure, Varazze, ainsi d'ailleurs que les stations plus petites de la Riviera di Ponente: Noli, Spotorno, Varigotti, Pietra Ligure, Loano, Ceriale, Celle Ligure, Albisola. Remarquez qu'il n'est pas nécessaire de prendre la voiture pour se rendre sur la Riviera italienne: le chemin de fer vous y mène, et l'on atteint toutes ces stations en voiture directe depuis la Suisse.

Voici donc notre voyageur au bord de la mer. Ses belles plages sablonneuses sont tentantes, comme ses bains de mer ou de soleil. Et certains ne demeureront pas insensibles aux amusements qu'offrent au visiteur les stations de cette région magnifique. Pourtant, s'ils se cantonnaient sur place, l'estivant manquerait quelque chose. A l'aller ou sur le chemin

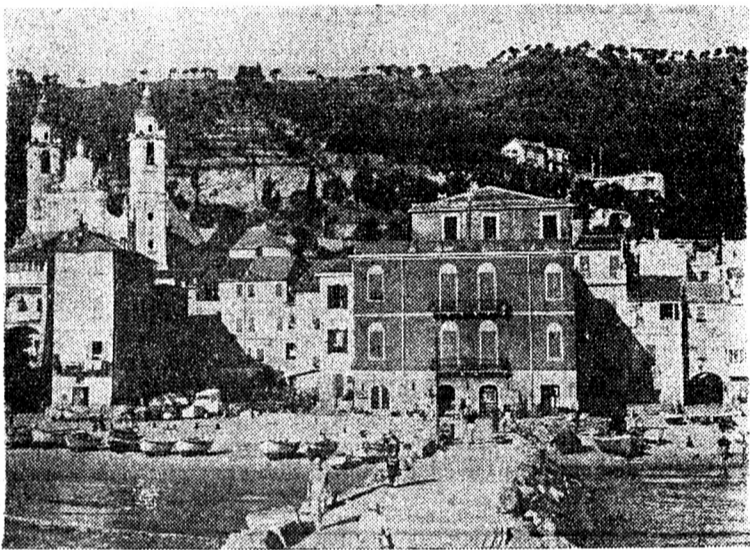
cafés et ses petits bars, sans oublier ses fort belles plages. Sur les collines des alentours, quantité de chalets invitent au pèlerinage, à l'ombre de leurs cyprès, de leurs pins ou de leurs oliviers.

Autre point de départ: Albenga, d'où l'on prend le bateau à moteur qui conduira l'estivant à la petite île qui a nom Isola Gallinara, à la vieille ville enchanteuse.

Et puis, il y a les châteaux forts et autres manoirs: qu'ils aient été construits sur des collines boisées ou au fond de vallées cachées, leurs tours se dressent toujours à proximité de la côte.

A Albisola Marina, le visiteur se trouvera confronté avec une villa du XVIII^e siècle, alors qu'à Albisola Superiore il découvrira le luxueux escalier de la Villa Gavotti, dont les statues se reflètent dans un étang qui doit tout à la main de l'homme.

La place nous manque pour dire dans le détail les beautés et le charme de toutes les localités qui forment l'arrière-pays de la province: Balestrino, qui s'étage somptueusement; Ceriale, dont les ruines moyenâgeuses font tout le charme; Verezzi, Calizzano et Zuccarello, pittoresques au meilleur sens du mot; quant à Roccaignale, château de montagne solitaire, il incline le visi-



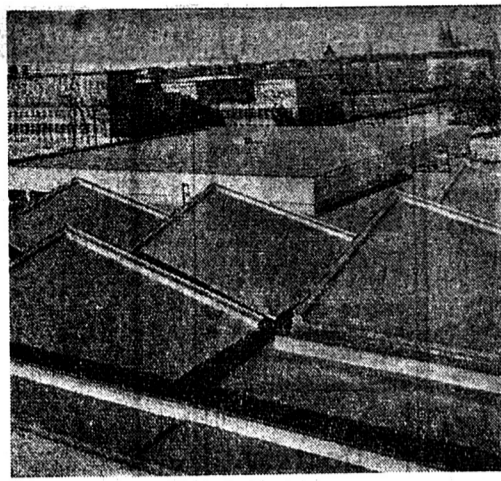
Laigueglia, station balnéaire enchanteuse. Comme partout sur la Riviera des fleurs, elle s'étale devant des collines riches en cyprès, en pins et en oliviers.

du retour, il serait bien inspiré de quitter de littoral pour explorer l'intérieur de la région.

Commençons par Savone même, le chef-lieu de la province. Il vaut la peine de consacrer quelques heures aux trésors d'art que possède sa galerie municipale du Palazzo Pozzobonello, sans oublier la cathédrale, les vieilles églises et les palais anciens. Mais que les trésors du passé ne vous fassent point oublier de jeter un coup d'œil sur la Savone moderne: une ville portuaire méridionale, haute en couleurs, avec ses

teur à accomplir un retour en arrière à l'époque des preux chevaliers...

On n'en finirait pas d'énumérer tous les joyaux que la province de Savone offre au visiteur et que domine, en beauté, l'église romane Santi Giacomo e Filippo d'Andora, le chemin de croix du couvent franciscain de Cairo Montenotte. Mais il serait injuste de ne pas citer les petits villages de montagne qui, tels Stella San Martino ou San Pietro d'Olba, vivent à l'ombre de leur haut clocher. Pour un peu, on se croirait au Tessin... C. Streit.



La fabrication des feuilles de matières plastiques spécialement destinées à l'isolation des toits plats, des caves menacées par le suintement des eaux souterraines, des tunnels, des ponts, etc., vient de débiter depuis peu en Suisse. Pendant des décennies, les entreprises de construction n'ont eu à leur disposition que des cartons bitumés, d'ailleurs connus depuis fort longtemps, ainsi que des tissus de jute bitumés utilisés là où les exigences posées étaient les plus sévères.

Les premiers revêtements de toiture en carton bitumé sont nés au début du XIX^e siècle. Le matériau se présentait sous la forme de plaques en fibres végétales enduites de goudron provenant des usines à gaz. Puis vinrent les premiers feutres goudronnés fabriqués à la machine en Angleterre et livrés sous forme de rouleaux. Le goudron ne donnant pas satisfaction dans tous les cas, les fabricants utilisèrent également plus tard du bitume provenant des raffineries de pétrole.

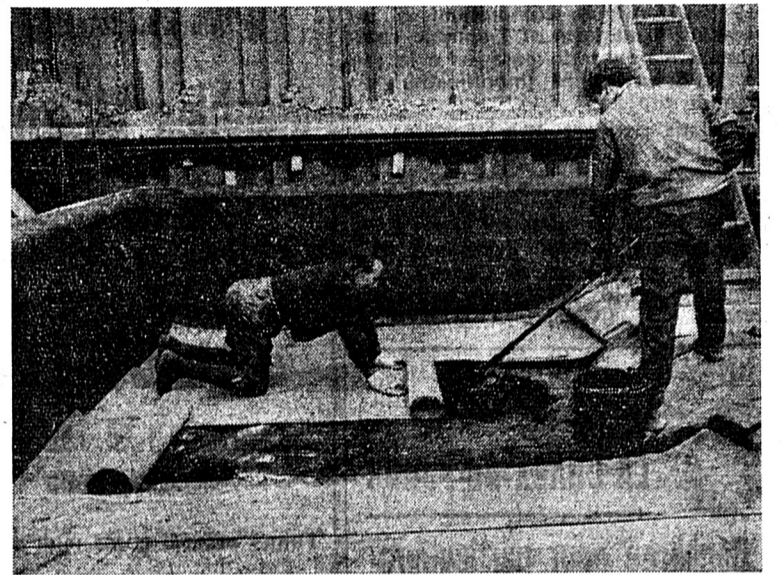
Aujourd'hui encore, l'étanchéité des toits plats continue à poser des problèmes à tous les spécialistes, problèmes dont la solution dépend de nombreux facteurs et exige une grande expérience.

Les toitures dites en terrasse des habitations méridionales ont été à l'origine des toits plats que l'on rencontre aujourd'hui au nord des Alpes. Deux variantes ont été réalisées chez nous. La première est une exécution à double paroi comportant un espace intermédiaire ventilé. La paroi intérieure porte l'isolation thermique, la paroi supérieure un revêtement étanche à l'humidité et à l'eau. Sur le plan de l'étanchéité comme sur le plan de l'isolation thermique, ce type de construction ne soulève pas de gros problèmes, mais son exécution est cependant coûteuse, ce qui explique pourquoi il n'est adopté que dans les cas particulièrement difficiles. L'autre variante — constituée d'une couverture unique faisant à la fois office de barrière d'étanchéité et d'isolant thermique — est beaucoup plus courante. Les problèmes physiques posés sur le plan thermique sont toutefois ici beaucoup plus ardues, ceci en particulier du fait que, pendant la saison froide, l'air chaud et humide chemine de l'intérieur du bâtiment vers l'extérieur. Dans cette dernière variante de toiture, il faut donc, non seulement prévoir une isolation extérieure appropriée pour interdire toute pénétration d'eau ou infiltration d'humidité, mais aussi des barrières vapeur adéquates pour empêcher l'humidité de cheminer de l'intérieur vers l'extérieur à travers l'isolant thermique. Les différences de température qui caractérisent une toiture de ce type peuvent également engendrer des tensions génératrices de fissures.

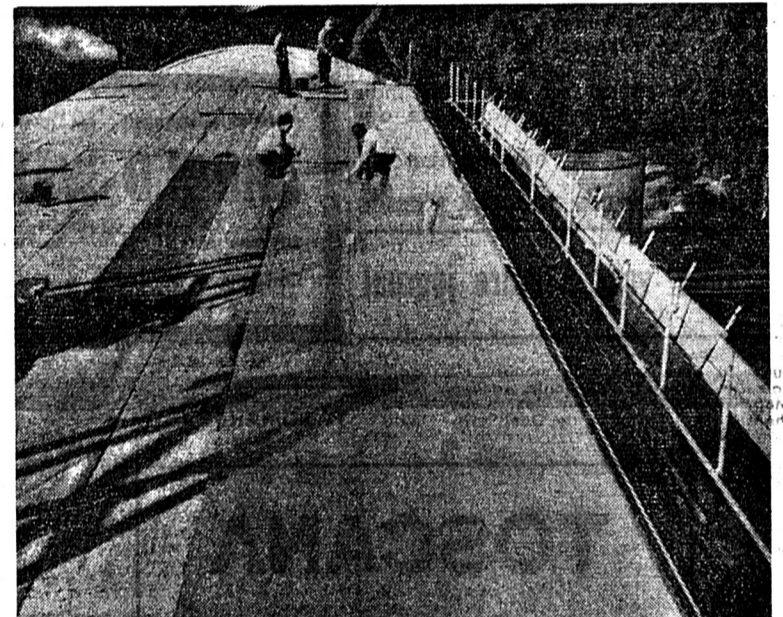
La lutte contre les infiltrations d'eau soulève aussi des problèmes complexes lors de l'étude et de l'exé-

cution des sous-sols, des tunnels, des piscines, etc.; aussi les feuilles de matériau plastique nouvellement

Les matières plastiques en feuilles à la conquête des toits en terrasse



Isolation du sous-sol d'un bâtiment contre l'infiltration des eaux souterraines au moyen de tissus de jute bitumé.



Exécution d'une isolation de toiture au moyen de feuilles de matière plastique à base de chlorure de polyvinyle (CPV).

mis au point constituent-elles de précieux auxiliaires pour la réalisation de tous ces travaux d'étanchéité.

Suivant l'exemple d'autres organisations similaires créées à l'étranger, la Verbia S. A., à Olten, société-conseil, s'est donné pour tâche de résoudre les différents problèmes esquivés plus haut en collaboration avec divers chercheurs et praticiens. Elle s'est également spécialisée dans la vente d'une gamme de produits de fabrication suisse convenant pour les applications spécifiques qu'elle est amenée à traiter. Les conseils donnés et les fournitures livrées par cette société qui, notons-le, n'intervient pas directement dans l'exécution des isolations, intéressent au premier chef les maîtres d'œuvre, les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages. Elle élabore et publie notamment des instructions détaillées relatives à la mise en œuvre et à la pose des produits. La société Verbia a étudié très à fond les caractéristiques et les techniques de pose des matériaux précédemment importés, mais aujourd'hui fabriqués en Suisse, tels que les feuilles à base de CPV, d'hyponal, de butyl et de polyisobutylène. Ces investigations approfondies ont abouti récemment à la publication de prescriptions d'emploi rigoureusement adaptées aux exigences des techniques d'isolation modernes. La société organise et dirige également des cours de perfectionnement à l'intention des entrepreneurs et des spécialistes, contribuant ainsi à créer les conditions requises pour l'exécution de revêtements et d'isolations économiques, rationnels et correctement exécutés au moyen de feuilles de matière plastique. (P.R.B.)

L'ÉCOLE ET LA PROTECTION DES EAUX

La menace qui pèse sur nos réserves naturelles d'eau est un phénomène nouveau puisqu'il est lié au développement technique et social de notre siècle. Le public n'en est pas assez informé. Pour accélérer l'indispensable prise de conscience de la population suisse, il faudrait que l'information ne touche pas seulement les adultes, mais les enfants

aussi, responsables demain de la salubrité de nos cours d'eau, de nos lacs et des nappes du sous-sol.

UN SUJET DE LEÇON

Il serait souhaitable que le corps enseignant accepte d'inclure dans les programmes primaires et secondaires le sujet de la lutte contre la pollution des eaux. La visite d'une station d'épuration, quand il s'en trouve à proximité de l'école, suivie d'une interrogation ou d'un travail écrit, devrait entrer dans le cadre de la leçon de choses, de la leçon de chimie ou de géographie humaine. Informer l'enfant, c'est le préparer à la tâche future. C'est aussi faire pénétrer dans le monde des adultes, par l'intermédiaire des jeunes, la notion de protection des eaux.

VALLORBE: CLASSE PILOTE

L'école de Vallorbe compte quelque 600 élèves dans ses classes primaires et secondaires. Son directeur, M. Jacques Le Roy, nous a présenté les classes de 8^e et de 7^e dont les élèves, âgés de 13 à 14 ou 15 ans, ont suivi et appris de la façon la plus vivante la leçon sur la protection des eaux donnée par leur maître, M. Hangartner. Dans la leçon d'arpentage, en effet, M. Hangartner a chargé des élèves de 8^e d'effectuer le relevé de la station d'épuration mécanico-biologique de Vallorbe. Deux groupes d'élèves ont procédé à ce travail et ont réalisé deux plans au 1/100^e, aujourd'hui affichés dans leur

classe. Dans le même temps, un questionnaire portant sur une quinzaine de points était établi par le maître en collaboration avec ses élèves.

LES AGENTS POLLUANTS - LES REMÈDES

Lors de notre visite à la classe de M. Hangartner, nous avons constaté qu'on peut difficilement « coller » ses élèves avec des questions portant sur la pollution et sur la protection des eaux. Ils ont décrit le fonctionnement de leur station d'épuration, qui traite actuellement les eaux usées de 4200 habitants, prévoit le traitement de 10 000 habitants et dispose, si l'augmentation de la population dépasse ce dernier chiffre, d'un emplacement où construire un bassin supplémentaire de décantation. Ils savent quelles fautes l'on doit éviter et énumèrent les causes de la pollution les plus générales: utilisation des détergents; arrivée d'eaux usées provenant d'entreprises industrielles; motorisation. Ils rappellent que le

lavage et la vidange d'un véhicule à moteur ne doit jamais s'effectuer dans la nature et savent que la station de Vallorbe, située en aval de la localité, ne profite pas seulement aux communes situées plus bas encore, mais favorise Vallorbe elle-même, ne serait-ce que parce que ses célèbres truites nagent désormais dans des eaux salubres.

LE MAZOUT

A leur tour, les élèves posent des questions: parvient-on vraiment à stopper les infiltrations de mazout provenant de citernes défectueuses? La construction, autour de toutes les citernes, d'une enceinte de sécurité en béton n'est-elle pas obligatoire?

On souhaiterait que la classe pilote de Vallorbe soit un exemple pour toutes les écoles primaires et secondaires de Suisse, car l'école, en négligeant de traiter en classe ce sujet important, donne à l'enfant une éducation incomplète.

Ces élèves ont dessiné le plan de l'usine d'épuration bio-mécanique de Vallorbe. On obtient par de telles méthodes d'enseignement que les jeunes comprennent pleinement le sens et le but de la protection des eaux. Les dessins effectués ornent désormais la classe.



Il serait souhaitable qu'au programme des classes primaires et secondaires le thème de « la lutte contre la pollution des eaux » soit inclus comme ce fut le cas à Vallorbe dans une classe expérimentale.



La Chaux-de-Fonds

VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDSMISE A L'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1967, met à l'enquête publique:

le projet présenté par MM. Berthola + Diacon, architectes, au nom de la S.l. EN FORMATION, pour la construction d'un bâtiment locatif et commercial de 4 étages sur rez-de-chaussée + 1 attique, comprenant 22 logements, 1 magasin et 1 annexe comprenant 8 boxes de garages à la rue de la **Charrière 55** (modification du premier projet).

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 1^{er} au 18 juillet 1969.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus. CONSEIL COMMUNAL.

VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

Décharge pour particuliers

La population est avisée qu'un emplacement est dorénavant réservé à la décharge publique des Bulles pour les particuliers désirant déposer eux-mêmes des déchets ménagers, genre « cassons » seulement, en dehors des heures d'ouverture de cette décharge.

Prière de suivre sur place les indications de l'écrêteau « Dépôt de déchets ménagers ».

L'utilisation de cet emplacement est gratuit.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Abonnez-vous à notre journal

Pour vous qui ne partez pas en vacances, vous en aurez toute l'année grâce au confort qui vous est avantageusement offert

FORMIDABLES
SOLDES

dont chacun profitera!

autorisés par la Préfecture
du 8 au 26 juillet

Meubles Métropole

Avenue Léopold-Robert 100
LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone (039) 3 43 65

OUVERT

pendant les vacances
horlogères

Fermé samedi après midi et lundi

CHOIX SENSATIONNEL

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64
ARNOLD WÄLTI
LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés



von GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS

Docteur
A. Nicolet

Médecin
dentiste

ABSENT

Docteur
O.-M. Schmelz

Médecin
dentiste
Chaux-de-Fonds

ABSENT

du 11 juillet
au 11 août

Sur la route de vos vacances,
le premier pas importe.

Tout voyage mérite préparation. Encore faut-il être certain de penser à tout. Quand vous passerez à nos guichets pour changer votre argent, dites-nous où vous comptez aller. Nous vous indiquerons des modes de paiement auxquels vous n'aviez peut-être pas songé.

Nous vous remettrons gracieusement nos « Notices de voyage ». Elles fournissent d'informations essentielles sur les pays que vous visiterez. Vous sachant prêt, nous vous verrons partir d'un bon pas et nous pourrions vous souhaiter, sans réserve, un bon voyage.



UNION DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds, 50, avenue Léopold-Robert

TOSCANA
5 spécialités
italiennes

125 gr. **1.90**

SALAMIS
NOSTRANO

petits 210 gr.

3.80

CAFÉ
BONIDA

le bon café COOP!

le paquet **2.—** 2.50

VENDREDI

SWISS ROLL

citron et framboise

2.—

SAMEDI

TORTUES

votre pain
du dimanche

1.50 pièce

PETITS-EXTRA
OULEVAY

duplopac 860 gr.

2.65 3.60

MAYONNAISE
PIC

tube de 170 gr.

1.— 1.20

Le tout
avec
timbres COOP



La Chaux-de-Fonds

CHRONIQUE JURASSIENNE

RETRAITE BIEN MÉRITÉE A LA ROTARY. — La direction de la Fabrique de Montres Rotary S. A. a pris congé, vendredi 4 juillet, de l'un de ses fidèles ouvriers, M. Marcel Rubin.

M. Marcel Rubin est entré au service de la maison le 15 novembre 1936 et il a donc consacré plus de 30 ans de sa vie professionnelle à cette entreprise et a participé intimement à toutes les phases de son développement. M. Rubin a demandé à faire valoir ses droits à la retraite et la direction lui a offert un cadeau souvenir ainsi qu'un diplôme de 33 ans d'activité. Au nom de la direction générale, M. Jean-Pierre Metzger lui a présenté ses félicitations, ses remerciements pour les fidèles et loyaux services rendus à la maison ainsi que ses vœux les meilleurs pour une retraite heureuse et bien méritée.

Problématique aérodrome

Que les Montagnes neuchâtoises aient un aérodrome, c'est là une chose que le développement des transports aériens fait apparaître naturelle à la plupart. Même le chef-lieu ne discute pas cette nécessité, et le conseiller d'Etat Grosjean l'a souligné, lors de l'assemblée générale de Nhora, mardi soir. Mais c'est l'emplacement de l'aérodrome qui est problématique. Tellement même que l'assemblée réunie en présence des délégués des autorités, pour faire le bilan de l'année (satisfaisant, d'ailleurs) et examiner l'activité future (qui s'annonce malgré tout favorable), a débattu surtout de cette question topographique. C'est le rapport du chef de place

qui a soulevé une nouvelle fois le lièvre: alors qu'actuellement déjà, des pilotes se plaignent de la marge réduite de sécurité que leur laissent les constructions voisines de la piste, de nouveaux bâtiments vont s'édifier, amincissant encore cette marge et réduisant encore la grandeur des appareils qui pourront atterrir aux Eplatures. Il s'agit d'une série de HLM entrant dans le plan cantonal en la matière.

Il y a donc « conflit » entre l'espace aérien et la zone urbaine. Mais non conflit entre aviateurs et autorités, nuance! Les gabarits de sécurité prescrits par l'Office fédéral de l'air sont respectés. L'ennui c'est que, en tout cas dans le cas particulier, ces gabarits se révèlent insuffisants. Il eût fallu que ces gabarits fussent modifiés en temps utile par ledit office. Maintenant c'est trop tard! On tombe d'ailleurs d'accord, que ce soit du côté des autorités, du côté des aviateurs ou du côté du public, pour estimer que tôt ou tard il faudra bien qu'on déplace cet aérodrome. C'est au sujet de l'emplacement de recharge que l'unanimité n'est pas encore réalisée! Mais — Valanvron ou pas — on ne déménage pas ainsi un aérodrome en deux temps trois mouvements. Il faudra vraisemblablement attendre encore une dizaine ou une quinzaine d'années avant qu'une solution définitive soit appliquée. D'ici là, l'aviation aura encore fait du chemin. Les esprits aussi. Mais dans l'immédiat, il semble qu'on puisse encore remédier partiellement au handicap que constitue cet aérodrome qui s'imbrique inexorablement dans la zone résidentielle. Ce remède partiel pourrait consister en un allongement de la piste vers l'ouest. Solution toute provisoire, certes, mais à laquelle il est probable qu'on se rangera, en attendant mieux.

Voici les classements finaux :

Sociétés. — Groupe 1 : 1. Montagnards, 5 matches, 8 points (m. g.); 2. Beau-Site, 5-8; 3. Stella, 5-7; 4. Technicum, 5-4; 5. Espagnol I, 5-2; 6. Mélèzes, 5-1. — Groupe 2 : 1. Equipe, 5-9; 2. Bar Léo, 5-8; 3. Commerçants, 5-6; 4. Ecoles, 5-4; 5. Danys Bar, 5-3; 6. Forges, 5-0.

Fabriques. — Groupe 1 : 1. Portescap I, 5-9; 2. Voumard, 5-8; 3. Services industriels, 5-6; 4. Alduc, 5-5; 5. Universo, 5-2; 6. Les Flèches, 5-0. — Groupe 2 : 1. Coop-Typoffset, 4-8; 2. Migros, 5-7; 3. Paci, 4-4; 4. Sadamel, 4-4; 5. Luthy, 4-3; 6. Cassina, 5-0. — Groupe 3 : 1. Ducommun, 5-9; 2. Méroz Pierres, 5-8; 3. Breilling, 5-5; 4. Rotary, 5-5; 5. Movado, 5-2; 6. Espagnol II, 5-1. — Groupe 4 : 1. Racine-Gluck, 5-8; 2. A. Schwager, 5-7; 3. Impartial, 5-7; 4. Travaux publics, 5-6; 5. Portescap II, 5-2; 6. Comète, 5-0.

Classement des finales. — Sociétés : 1. Montagnards; 2. Equipe. — Fabriques : 1. Portescap I; 2. Coop-Typoffset; 3. Ducommun; 4. Racine-Gluck.

Champion des fabriques : F.-C. Portescap I. — Champion de l'ACFA : F.-C. Portescap I. — Champion des sociétés : F.-C. Montagnards. A.I.C.O.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

CORCELLES-CORMONDRECHE

Georges Junod, président du Conseil général

Réuni mardi soir, le Conseil général a appelé à sa présidence notre camarade Georges Junod. Le groupe radical auquel cette charge devait revenir n'a présenté aucun candidat, M. Alfred Minder, jusqu'ici vice-président du législatif et président du Parti radical ayant donné sa démission du Conseil général.

Notons que notre ami G. Junod, qui appartient au Conseil général depuis 1934, présidera cette autorité pour la cinquième fois et qu'il est l'actif et dévoué président de l'Union des sociétés locales.

L'autre membre socialiste du bureau demeure notre camarade Paul Jordi, questeur.

Au Conseil communal, notre camarade Louis Plancherel, jusqu'ici directeur de police, s'occupera désormais des Travaux publics.

NEUCHATEL: Abus de confiance. — Mercredi, devant le Tribunal correctionnel, présidé par M. Bauer, a comparu J.-J. D. Employé de bureau, à Corcelles, âgé de 31 ans, le prévenu était accusé d'avoir conservé par divers lui un montant de 3690 fr. que son patron lui avait remis pour faire des paiements à la poste. Avec l'argent, D. se mit à faire « la noce » dépensant dans des cafés quelque 1300 fr., le reste fut retrouvé sur lui quand on l'arrêta.

En outre, D. est accusé de débauche contre nature. Le tribunal l'a condamné à 10 mois de prison moins 138 jours de préventive et au paiement de 1400 fr. de frais.

Le marché du travail

La situation du marché du travail et l'état du chômage se présentaient comme suit à la fin de juin: 85 (88) demandes d'emploi, 389 (399) places vacantes, 79 (83) placements, 6 (5) chômeurs complets, 8 (11) chômeurs partiels. Les chiffres entre parenthèses indiquent la situation du mois précédent.

CARNET DU JOUR

Cinémas

CORSO: 20.30, «Les Grandes Vacances». EDEN: 20.30, «Du Sabot et des Diamants». PLAZA: 20.30, «La Guerre des Cerveaux». RITZ: 20.30, «La Belle et le Cavalier». SCALA: 20.30, «Deux Anglaises en Délire».

Divers

MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30; MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. CABARET 55: 21.00 à 02.00, spectacle. MUSEE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Officine No 3 des Pharmacies Coopératives, Léopold-Robert 108, jusqu'à 22 h. (Des 22.00, le No 11 renseigne.)

La justice est entre l'excès de la clémence et la cruauté. Diderot

Neuchâtel

La Commission scolaire et l'assurance-accidents

La Commission scolaire a désigné M. F. Stuedler pour la représenter au sein de la Commission consultative pour l'enseignement primaire et M^{lle} R.-M. Girard à la Commission consultative pour l'enseignement professionnel.

En raison des tâches multiples qui incombent actuellement à la directrice de l'Ecole professionnelle de jeunes filles, la Commission a approuvé la mise au concours d'un poste partiel d'aide à la direction pour des travaux d'administration et d'organisation.

La commission a examiné une nouvelle fois le problème de l'assurance des écoliers contre les accidents. Le contrat conclu par l'Etat avec les assureurs couvre les accidents dit « scolaires ». Les caisses de maladie couvrent les écoliers pour les frais de guérison en cas d'accidents extrascolaires mais en excluant certains risques. Les parents de tous les élèves ont reçu au début du mois de juin un avis officiel du Département de l'Instruction publique. Ils sont donc orientés sur l'étendue des prestations offertes par les assurances. Fallait-il envisager la conclusion d'un contrat collectif pour une assurance complémentaire des accidents extrascolaires? Considérant que de nombreux parents ont déjà conclu des contrats privés pour l'assurance extrascolaire et que ce domaine relève plus particulièrement de l'initiative privée, la Commission scolaire a estimé qu'il ne lui appartenait plus d'intervenir dans ce domaine. Elle laisse le soin et la

Moutier: La troisième force prend consistance

Si, dans le conflit Jura—Berne, deux tendances au Jura même s'affrontent, le Rassemblement jurassien et l'Union des patriotes jurassiens, le premier qui revendique la séparation et le deuxième qui se veut fidèle à Berne, une troisième tendance vient de se constituer, celle de la Troisième force, qui réclame un plus large statut d'autonomie dans la ligne même des dix-sept propositions de la députation jurassienne et dans la voie que lui ouvre la commission Petitpierre. Depuis plusieurs mois déjà, cette Troisième force se manifeste, mais on lui reprochait d'être en quelque sorte une troisième faiblesse, car elle n'était pas structurée. Depuis, la situation a évolué. Des personnalités de tout le Jura se sont réunies en assemblée à Moutier et ont jeté les premières bases d'une organisation. L'initiative est partie de Daniel Graf, conseiller municipal socialiste à Bienne, et de M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole commerciale de Delémont, sans parti, mais de tendance radicale.

A cette première rencontre, une quarantaine de personnes étaient invitées. Plusieurs s'étaient fait excuser mais avaient donné leur accord, notamment le député Cattin, de Saignelégier, deuxième vice-président du Grand Conseil, l'ancien conseiller national Weibel, de Laufon, le député Narath, de La Neuveville, alors qu'on relevait la présence du conseiller aux Etats Maurice Péquignot, de l'ancien conseiller national Auroi, des préfets Macquat et Parrat, des députés Miserez et Rollier, des pasteurs Krummenacher et Etienne, de M. Schnetz, directeur du « Démocrate », de M. Jeanneret, maire de Tramelan, MM. Georges Steiner, Moutier, Jean-Marie Mœckli et Gaston Brahier, de Delémont.

BIENNE: Trois condamnations. — Le Tribunal de district s'est occupé de deux affaires, mercredi. G. K., 22 ans, décolleteur, et R. T., 20 ans, boulanger-pâtissier, ont eu des relations intimes avec une même jeune fille en âge de scolarité. K. a été condamné à 8 mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans; T. à 6 mois d'emprisonnement avec le même sursis.

A. B., 30 ans, manœuvre, avait noué des relations défendues avec une personne faible d'esprit. Il y eut fiançailles avec consentement de la famille et B. devint père. C'est une tierce personne qui a porté plainte. Le prévenu a reconnu qu'il savait que sa fiancée n'avait pas un développement mental normal, mais il espérait pouvoir l'épouser tout de même. Le tribunal a infligé au prévenu une amende de 100 fr.

mont, MM. Francis Pellaton et Théo Heim, avocats à Bienne, et Jacot des Combes, député à Bienne, MM. Petermann, inspecteur scolaire à Bassecourt, et M. Maurice Voisard, conseiller communal à Fontenais.

Présidée par M. Daniel Graf, cette première séance a permis de jeter les bases d'une action en faveur d'une plus large autonomie, alors que la possibilité de s'offrir en médiateur entre le RJ et l'UPJ fut également envisagée.

La Commission d'étude qui s'est constituée comprend neuf membres. Elle est présidée par le maire de Tramelan, M. Jeanneret, et se réunira aujourd'hui.

C'est au mois d'août que l'on envisage une prochaine assemblée pour faire le point de la situation et pour poursuivre l'action.

Selon un premier sondage, aucun contact n'aurait été pris avec le gouvernement; mais ce dernier aurait tout de même eu connaissance des pourparlers en cours et ne les aurait pas désapprouvés.

Relevons qu'aucun Biennois ne fait partie de cette commission, les représentants de cette ville estimant devoir rester en dehors du conflit qui divise les Jurassiens. (w)

Acquittement à Delémont

La Cour d'assises du Jura a acquitté jeudi, faute de preuves, A. C., agriculteur, âgé de 57 ans, domicilié à Roggenbourg, qui était prévenu d'avoir violé sa fille, née en 1952. Alors qu'il avait d'abord avoué ce forfait, l'accusé revint sur ses déclarations premières et nia catégoriquement les actes délictueux qui lui étaient reprochés.

La Cour a motivé l'acquittement en considérant, d'une part, que les aveux avaient été obtenus dans des conditions qui obligeaient à un examen très critique et que, d'autre part, la confrontation entre les accusations de la jeune fille et les dénégations de son père laissaient subsister un doute qui devait profiter à l'accusé.

ROCOURT: Un jeune homme tué. — Mercredi, vers 20 h., entre Chevenez et Rocourt, une voiture conduite par J.-C. Gigon, 22 ans, de Faly, a quitté la route et heurté de plein fouet un arbre. Le cousin du conducteur qui avait pris place à son côté, Gérard Gigon, 21 ans, mécanicien à Chevenez, a été tué sur le coup. Le chauffeur souffre d'une commotion cérébrale et de contusions multiples.

PÉRY: Du mazout dans la Suze. — Mercredi matin, un chauffeur à livré du mazout à une entreprise de la localité. Par suite d'une déféction, le réservoir a laissé plusieurs centaines de litres s'écouler dans les égouts, puis dans la Suze.

COURGENAY: Scootériste écrasé. — Alors qu'il circulait à scooter de Porrentruy à Courgenay, durant la nuit de mercredi, M. Maurice Fleury, 45 ans, ouvrier, de Cornol, a fait une chute dans un léger tournant. Un automobiliste, qui s'était arrêté pour lui porter secours, n'eut pas le temps de signaler l'accident à une seconde automobile qui passa sur le corps du motocycliste. M. Fleury est décédé sur le coup.

RECONVILIER: La caisse enregistreuse disparaît. — Hier, à 6 h. 30, en reprenant son travail, un ouvrier du garage Siegenthaler, à Reconvilier, devait constater qu'une fenêtre du bâtiment avait été brisée.

A l'intérieur du garage, la porte conduisant au bureau avait été enfoncée, alors que la caisse enregistreuse avait disparu avec son contenu, soit quelque 400 fr. (w.)

Le Locle

NOUVEAU CONSEILLER GÉNÉRAL. — Le Conseil communal vient de désigner M. Charly Dèbieux en qualité de conseiller général, en remplacement de M. Marcel Clément, démissionnaire.

NOMINATIONS. — Par ailleurs, le Conseil communal vient de procéder aux nominations suivantes:

- M^{lle} J. Brigadoi, du Locle, aux fonctions de commis aux Travaux publics;
- M. F. Praty aux fonctions d'électricien aux Services Industriels.

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, «Ni vu... ni connu». CINEMA CASINO: 20.30 «Shalako». PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Des 21 h., le No 17 renseigne.)

Championnat de l'ACFA 1969

Cette compétition s'est terminée mardi soir sur le terrain de la rue du Collège par la finale de l'ACFA opposant le champion des sociétés et le champion des fabriques. La victoire est revenue à la première équipe de Portescap qui a disposé du F.-C. Montagnards par 1 à 0. Très bien arbitrée par M. Monin, cette finale fut agréable à suivre vu la correction parfaite des teams en présence.

La remise des prix eu lieu au Restaurant du Patinage où le dévoué président de l'ACFA, M. Jean-Louis Wenger, entouré de son comité, adressa quelques paroles de remerciements aux clubs, soulignant leur sportivité tout au long de ce championnat. La distribution terminée, M. Portenier, le trésorier de l'ACFA, remercia également les clubs et, plus spécialement le président, M. Wenger, pour sa ponctualité et le cœur qu'il met à organiser cette compétition qui s'échelonne de mai au début de juillet chaque année.

DU CÔTÉ PATRONAL. — Récemment réunis, les dirigeants de l'Association industrielle et patronale de La Chaux-de-Fonds, ont eu l'occasion de prendre congé de leur secrétaire, M. François Jeanneret, nommé conseiller d'Etat lors des dernières élections cantonales.

Pour le remplacer, il a été fait appel à M^{re} André Brandt, avocat et notaire, à La Chaux-de-Fonds.

Le comité de l'association s'est à nouveau longuement préoccupé du problème de la main-d'œuvre étrangère; il reste persuadé que seule une collaboration étroite entre tous les milieux politiques et économiques peut aboutir à des résultats concrets; il mettra tout en œuvre pour y parvenir.

Le comité de l'association est très soucieux de l'initiative Schwarzenbach; il envisage de participer vigoureusement à une campagne d'information pour le rejet massif de cette initiative. (Communiqué.)



L'état-major du Bataillon des sapeurs-pompier de la ville de La Chaux-de-Fonds a le pénible devoir de faire part du décès du

sapeur

Gérard Houriet

décédé accidentellement, dimanche 6 juillet 1969.

L'incinération aura lieu vendredi 11 juillet 1969, à 16 h., au crématoire de La Chaux-de-Fonds.

Nous garderons de ce dévoué sapeur incorporé à la Cp. Il un excellent souvenir.

L'état-major.



Respectez la priorité

GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

Séance estivale au Conseil municipal

Sous la présidence de M. Noël Louis, le Conseil municipal de la ville de Genève a tenu une séance extraordinaire le lundi 7 juillet. Plusieurs projets d'urbanisme, des crédits d'acquisition et d'équipement, ainsi qu'une série de naturalisations ne pouvaient en effet être remis et se devaient d'être traités avant les grandes vacances.

HLM, ACQUISITION D'UN IMMEUBLE ET D'UN PAVILLON SCOLAIRE : 2 MILLIONS

Le conseil a d'abord voté sans opposition, un crédit de 1 100 000 fr. pour la construction d'un bâtiment HLM avec dépôt pour le service du feu dans le quartier des Eaux-Vives.

C'est également à l'unanimité que l'assemblée accepte une proposition du Conseil administratif en vue de l'acquisition, pour le prix de 620 000 francs du capital-action de la société immobilière de la Jonction propriétaire d'un immeuble au boulevard de Saint-Georges.

Le rapport de la Commission des écoles en vue de l'ouverture d'un crédit de 300 000 fr. pour la construction d'un pavillon scolaire en préfabriqué aux Franchises, soulève quelques remarques sur l'absence ou l'inexactitude des prévisions en matière de démographie dans les divers secteurs de la ville. Le crédit est toutefois voté sans opposition.

EXTENSION À FRONTENEX MAIS ÉQUIPEMENT INSUFFISANT

L'aménagement d'un terrain de football dans la campagne Picot, à Frontenex, provoque un assez long débat où s'opposent les partisans de la proposition de l'exécutif et ceux de la proposition de la Commission des travaux.

Les radicaux, vigilants et libéraux soutiennent le projet officiel pour l'aménagement pur et simple d'un terrain de football, tandis que les chrétiens-sociaux, les socialistes et le Parti du travail se rallient à la thèse de la Commission des travaux qui préconise la construction simultanée d'un bloc sanitaire et d'un vestiaire. Par l'entremise du camarade Claude Ketterer, maire, la Municipalité répond qu'une telle installation existe déjà de l'autre côté de la route, à 40 m. de là, qu'il suffit d'agrandir cela pour le prix de 80 000 fr. et que tout ira pour le mieux. Au vote, le

projet officiel est accepté par quatre voix de majorité. On peut toutefois se demander si le nouveau terrain de sport et de jeu ne mériterait pas d'être d'emblée équipé des installations nécessaires étant donné qu'il sera utilisé par des enfants et des adultes. C'est notamment ce que fit ressortir Christian Grobet au nom de la fraction socialiste.

ACQUISITION D'UNE COLLECTION: 500 000 FRANCS

La proposition du Conseil administratif ouvrant un crédit extraordinaire de 500 000 fr. pour l'acquisition par la ville d'une collection d'instruments anciens de musique a été acceptée à l'unanimité. Cette remarquable collection, actuellement propriété de M. Fritz Ernst, demeurera provisoirement dans l'immeuble où elle se trouve, à la rue Lefort. Répondant à une question de M. Nyffenegger (PdT), M^{me} Lise Girardin, déléguée aux beaux-arts, affirma qu'il n'était pas question d'acheter cet immeuble, la collection devant trouver sa place au Musée d'art et d'histoire.

UNE PELOUSE REMPLACE L'OBSERVATOIRE

Le crédit de 100 000 fr. pour l'aménagement de la promenade de l'Observatoire donne lieu à un débat au cours duquel Henri Livron (soc.) s'en prend avec verve et humour à la création d'une promenade sur les lieux même où s'élevait le vieil observatoire aussi cher à son cœur que l'ascenseur de la haute ville qu'il réclame en vain depuis des lustres. Malgré ce baroud d'honneur le crédit est voté. Là où s'élevait une coupole, s'étendra désormais une pelouse. Ce fut pour l'orateur, comme pour le conseil, une manière de retour aux réalités terrestres.

SÉCURITÉ DE LA GENTE ÉCOLIÈRE

Le conseil adopte encore les conclusions d'un rapport sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité des écoliers aux abords de l'école Geisendorf. Il accepte aussi un crédit de 90 000 fr. pour l'achat de mobilier pour l'administration municipale.

POUR LA COORDINATION DES TRAVAUX PUBLICS

La résolution proposée par le Parti du travail à propos de la coordination en matière de travaux sur la voie

publique est acceptée et renvoyée à une commission qui s'efforcera de lui donner un sens pratique et une tournure acceptable. Relevons que cette résolution fut assez curieusement combattue par les radicaux et les libéraux qui veulent y voir une sombre machination préélectorale. Ch. Grobet (soc.) leur fit justement remarquer qu'il est vain de fermer la discussion sur un sujet qui touche si manifestement la population.

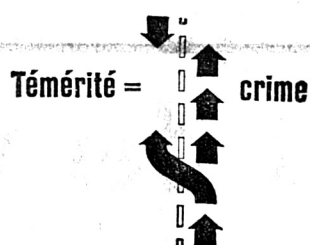
Ratification de la Convention européenne

La résolution d'Amélia Christina (soc.), présentée lors de la séance précédente à propos de la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme avait été, on le sait, écartée au profit du texte adopté sur le même sujet par le Grand Conseil. Considérant que le but visé l'emportait sur des questions rédactionnelles, notre groupe s'est finalement rallié à cette dernière résolution présentée par M. Föllmi (ind. chr.-soc.). Il n'en demeure pas moins que notre camarade aura eu le grand mérite d'être à l'origine de la démarche du Conseil municipal, ce dont il convient de le féliciter.

Après diverses questions orales, le Conseil municipal a examiné, à huis clos, une série de demandes de naturalisations.

En conclusion, on ne peut manquer de constater qu'au cours de cette séance d'été, l'unanimité fut toujours se faire sur les projets importants, tandis qu'elle devenait introuvable sur des questions secondaires. Ce qui nous amène à penser avec le philosophe que dans les grandes choses, les hommes sont comme il convient de se montrer, tandis que dans les petites choses, ils sont tels qu'ils sont.

A. C.



VILLE DE GENÈVE

AVIS

Le public est informé que la halle de l'île sera fermée à 17 h., le samedi, pendant les mois de juillet et d'août, soit du samedi 12 juillet au samedi 30 août 1969.

Mémento genevois

PARC MON-REPOS: 20.45. Rallye Saint-Hubert, Fanfare de trompes de chasse.

Le rendement des immeubles

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

Nous avons commenté il y a quelques jours le rapport pour 1968 de la Maison de retraite du Petit-Saonnex. Ce rapport contient également des données intéressantes concernant l'assurance pour la vieillesse, institution de rentes viagères, garanties par l'Etat, dont les bureaux sont à la place du Molard.

En 1968, cette assurance a établi 135

contrats de rentes viagères pour un montant de 2,8 millions en nombre rond de capitaux encaissés et 292 000 francs de rentes annuelles à payer. Actuellement, soit au 31 décembre 1968, le montant des rentes versées atteint près de quatre millions annuellement.

Le compte «immeubles» fournit également quelques renseignements utiles, car l'assurance pour la vieillesse est propriétaire d'une cinquantaine d'immeubles qui, n'étant pas livrés à la spéculation, nous fournissent de précieuses indications sur le prix des loyers et leur évolution par rapport aux immeubles de sociétés immobilières poursuivant des buts spéculatifs.

Le rendement immobilier, nous indique le rapport, marque une amélioration et le revenu net, après paiement de l'impôt complémentaire immobilier et l'amortissement des travaux spéciaux dans le compte d'exploitation des immeubles concernés, est de 5,50 % contre 5,05 % en 1967.

Au 31 décembre 1968, 51 immeubles de cette fondation de droit public figurent au bilan pour environ 25 millions. Enfin, le portefeuille qui comprend des emprunts publics et des bons de caisse de diverses banques, dont la Caisse d'Épargne et la Caisse Hypothécaire, s'élève au 31 décembre à près de 10 millions de francs. Une amélioration du rendement est également constatée, le taux moyen des placements à long terme ayant passé de 4,38 % en 1967 à 4,52 % en 1968.

Notons pour terminer que l'assurance pour la vieillesse est dirigée par M. P. Richard, que la Commission administrative remercie avec ses collaborateurs pour l'intérêt qu'ils apportent à leur activité.

P.

Structures et organisation de l'Université (1)

Le premier projet de loi dont s'est préoccupé la commission parlementaire concerne la nomination d'un directeur de l'administration de l'Université. Il s'agit d'une modification de la loi actuelle, mais aussi par anticipation d'une partie du projet principal sur les structures et l'organisation de l'Uni qui, à son article 18, précise que le Conseil de direction est composé du recteur, de deux ou trois vice-recteurs et du directeur de l'administration, dont un cahier des charges sera élaboré. Le directeur de l'administration de l'Uni aura donc au sein du Conseil de direction des pouvoirs égaux à ceux du recteur et des vice-recteurs.

Si un projet à part a été présenté par le Conseil d'Etat, c'est en raison de l'urgence de la nomination de ce directeur de l'administration universitaire qui devrait pouvoir entrer en fonction au début de l'automne. A ce propos nous relevons dans l'exposé des motifs de ce premier projet : « Il est extrêmement souhaitable que l'Université puisse, sans tarder, améliorer son fonctionnement et entreprendre sa rénovation. Cela ne lui serait pas possible, de l'avis du recteur actuel et du recteur pressenti, dès la prochaine année universitaire si elle ne pouvait compter sur une nouvelle structure de la direction de l'administration. »

Le présent projet de loi sans pré-juger des décisions qui seront prises au cours de l'examen du projet général, améliore l'efficacité de la direction de l'Université, car il s'agit :

■ de permettre la nomination d'un directeur de l'administration ;

■ de modifier en conséquence les attributions du secrétaire général de l'Université.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DE LA LOI CADRE

La gestation d'un monde nouveau

Il n'est pas nécessaire de rappeler les événements qui, depuis plus d'un an, ont secoué, chez nous et ailleurs, les universités, ils sont dans toutes les mémoires ; ils ont mis en cause l'une des institutions les plus nécessaires de nos sociétés, dans des conditions diverses il est vrai, mais dans toutes les parties du monde et sous les régimes politiques, économiques et sociaux les plus différents. Ces contestations ne sont d'ailleurs pas le seul fait des étudiants, mais de tous les jeunes adultes. C'est donc sans doute l'un des phénomènes les plus profonds, les plus importants auxquels sont confrontées les sociétés humaines au tournant de ce milieu du XX^e siècle. Il manifeste le trouble profond que provoque la gestation d'un monde nouveau que l'on a quelque peine à se présenter, mais dont on sait qu'en quelque manière il existe déjà.

Il a été possible à Genève de faire face à ces circonstances dans de bon-

	1961	1969	Si 61 = 100
Etudiants	3659	5573	152
Professeurs	172	285	166
Collaborateurs scientifiques	138	475	344
Auxiliaires techniques et administratifs	97	402	415
Administration centrale	19	52	280

Ainsi, tandis que le nombre d'étudiants augmentait de moitié, celui des professeurs augmentait des deux tiers et celui de leurs collaborateurs était multiplié par 3,5 à peu près. Le nombre d'étudiants par enseignant était ramené de 11 à 7.

D'autre part, les autorités ont entrepris de réaliser un vaste programme de constructions dont il n'est pas nécessaire de rappeler le détail ;

LES FÊTES DE GENÈVE AURONT LIEU DU 15 AU 18 AOUT

Depuis près d'un quart de siècle, les traditionnelles Fêtes de Genève aiment un long week-end de la mi-août : elles auront lieu cette année du vendredi 15 au lundi 18 août, et se dérouleront, comme d'habitude sur les quais bordant le lac, face au merveilleux panorama du Mont-Blanc.

Corsos fleuris défilant le samedi et le dimanche après midi, avec comme thème cette année, « Le Carnaval des Animaux », somptueuse fête de nuit le samedi soir durant laquelle un feu d'artifice de 45 minutes sera tiré du centre de la rade, soirées folkloriques le vendredi et le dimanche, et enfin concert final et spectacles de danses le lundi soir, tel est l'essentiel du programme de ces fêtes auxquelles participe chaque année un public enthousiaste.

A ces grandes lignes il faut ajouter quelques détails qui donnent l'ambiance des fêtes : les bals dans les guinguettes au bord de l'eau, le champ

de foire, une attraction courue par petits et grands, les batailles de confetti, et la participation de nombreux corps de musique, et, cette année particulièrement, de plusieurs groupes de majorettes allemandes, françaises et suisses.

Ces Fêtes de Genève débiteront en fin d'après-midi le vendredi 15 août, par une manifestation musicale au centre de la ville, pour prendre fin le lundi soir avec le spectacle donné à la patinoire couverte par les groupes folkloriques libanais et roumain, ainsi que par la chanteuse mexicaine Maria de Lourdes et son ensemble typique.

L'ORIGINE DE CRITIQUES VIOLENTES

Cependant, les motifs premiers de la contestation n'ont pas été uniquement d'ordre philosophique. Des difficultés matérielles dues notamment aux taux de croissance considérable de l'Université ont été à l'origine de critiques violentes. Il est normal qu'un organisme soumis à de telles contraintes ne puisse s'adapter immédiatement de façon entièrement satisfaisante.

Cette croissance de l'Université est due à plusieurs causes qui, toutes, tendent à accroître son rôle et son importance.

L'accroissement du nombre d'étudiants qui à Genève a passé de 3660 en 1961 à 5575 en 1969, soit une augmentation de 50 %, résulte de l'élévation du niveau et de la modification du genre de vie, de la démocratisation de l'accès aux études et du besoin croissant qu'éprouve la société d'hommes dont la formation soit de niveau universitaire. Par ailleurs l'Université assume de nouvelles responsabilités dans le domaine de la recherche. On sait à quel point tant le Conseil suisse de la science que le Fonds national de la recherche scientifique ont suscité, développé et encouragé la recherche au sein des universités. Les fonds alloués au cours de la seule année 1968 par le Fonds national, par exemple, sont de près de 9,6 millions de francs pour Genève.

COMBLER LES RETARDS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Pour faire face à ces tâches nouvelles, combler des retards antérieurs et améliorer les conditions dans lesquelles était naguère dispensé l'enseignement ou pratiquée la recherche, les autorités publiques et universitaires se sont efforcées notamment d'accroître le personnel de l'université ; les quelques chiffres qui suivent donnent une idée de l'importance de cette croissance.

	1961	1969	Si 61 = 100
Etudiants	3659	5573	152
Professeurs	172	285	166
Collaborateurs scientifiques	138	475	344
Auxiliaires techniques et administratifs	97	402	415
Administration centrale	19	52	280

il faut pourtant dire que le total des investissements réalisés dans le programme des grands travaux en faveur de l'Université, de 1939 à 1964, ne dépassait pas 6,8 millions de francs, alors que la dépense pour la seule année 1969 est budgétée à 11 millions de francs.

(A suivre.)

¹ Voir le numéro du mercredi 9 juin 1969.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Modifications des conditions d'inscription

Dès le semestre d'hiver 1969-1970, le règlement concernant les inscriptions à l'Université subira les modifications suivantes :

- a) Les inscriptions ne seront plus prises à la caisse de l'Université, mais par la poste. Il est donc nécessaire que tous les étudiants tiennent régulièrement le secrétariat général de l'Université au courant de leurs changements d'adresses.
- b) Les étudiants ne pourront plus interrompre leurs études sans s'exmatriculer ou sans obtenir un congé. Il est donc nécessaire que ceux qui envisagent d'interrompre leurs études au semestre d'hiver prochain en fassent la demande auprès de leur doyen. Ceux qui n'étaient pas inscrits à l'Université au semestre d'été 1969 et qui désirent, cependant, poursuivre leurs études, devront demander personnellement au secrétariat de l'Université leur réinscription ou leur mise en congé. Les étudiants qui ne respecteraient pas ces règles seront exmatriculés d'office.
- c) Les candidats au doctorat, qui utilisent les services de l'Université, devront être inscrits pendant toute la durée de leur travail. Ceux qui ne sont pas immatriculés ou pas inscrits devront le faire dans les plus brefs délais en se présentant au secrétariat général de l'Université.

VAUD

Traits d'union helvétiques entre la Limmat et le Lemman

Citez Zurich, dans le cours de la conversation entre Vaudois. La plupart songent immédiatement «ville tentaculaire, qui s'étend par-delà les rives sinueuses du lac, dont les ramifications montent à l'assaut des collines environnantes». Le Vaudois, c'est vrai, pense aussi aux grands capitaines de l'industrie, au siège des institutions bancaires dont le rayonnement s'étend au monde entier. Il voit surtout un centre industriel surpeuplé et même, peut-être, une sorte de seule et immense usine bourdonnante, une sorte de Ruhr en raccourci. M. Louis Guisan, conseiller aux Etats, a rapporté un jour ses impressions d'un voyage dans le vaste complexe industriel zurichois. Il affirmait qu'on découvrirait là une pléthore d'usines nouvelles, poussant comme des champignons, un véritable acharnement au travail, un dynamisme exaltant; et pour le Romand qui est davantage enclin à la contemplation, il y a vu quelque raison d'effroi, ou presque. Une émission de la Télévision romande consacrée à la ville de la Limmat commençait par cette phrase: «Les Zurichois construisent leurs banques comme des cathédrales...»

tout différent ailleurs. Ces sentiments sont plus chaleureux dans les zones campagnardes, dans le Lavaux, ce pays merveilleux et seigneurial, ou dans les villages de la Côte aux doux vallonnements. Là, les habitants parlent le plus souvent des réussites zurichoises avec beaucoup de respect, voire d'admiration. Ils se félicitent de son rayonnement mondial.

DES LIENS, DE GÉNÉRATIONS EN GÉNÉRATIONS

Celui qui passe dans le Lavaux en fin de semaine, à Epesses, à Rieux, à Rivaz, par exemple, se sent comme inondé par la lumière d'un pays qui vit. On voit passer des voitures portant plaques zurichoises, bernoises, thurgoviennes ou saint-galloises. Les hôtes venus d'outre-Sarine animent les ruelles et les places des villages où les maisons des vigneron se serrent les unes contre les autres. Et les verres circulent dans l'intimité des caves fraîches. De gauche à droite, selon une tradition inébran-

lable, sans que l'on tienne compte le moins du monde du rang, ni du sexe des invités. Ils sont venus commander «leur» vin, celui qu'ils garderont pour leur usage personnel.

On se connaît depuis des années, des décennies souvent. La conversation est aussi animée qu'empreinte de gaieté. On demande des nouvelles de la réussite d'un fils qui gère une droguerie à Erlikon, ou du mariage tout proche d'une fille qui va convoler avec un vétérinaire de la campagne zurichoise. Le soir, lorsqu'on a soigneusement installé les bouteilles dans le coffre de la voiture, on ne prend jamais congé sans parler du prochain rendez-vous.

Les contacts d'affaires sont souvent renforcés par des liens d'amitié entre familles; c'est comme un héritage qu'on se transmet de père en fils. Et ils ne perdent rien de leur vigueur et de leur chaleur, bien que nous vivions l'époque des bouleversements rapides. Ils ont pris racine,

bien souvent, dans les amitiés établies durant la guerre de 1914 à 1918, à l'époque où les dragons, vaudois, bernois ou zurichoises tous fils de paysans, apprenaient à se connaître; où plus tard des familles s'unirent par-dessus les frontières linguistiques.

Il est possible que certaines de ces traditions d'amitié aient perdu de leur vigueur, pour des circonstances diverses. Qu'elles se soient effilochées au gré du temps qui passe. Mais ils existent néanmoins, ils sont bien réels, ces échanges dont on entend très peu parler, parce qu'ils sont entretenus dans la stricte intimité des cercles privés ou familiaux. Et que leur pérennité est assurée tout naturellement.

LES SÉQUELLES DE L'EXPO

Où que l'on aille, dans le Lavaux ou à la Côte, où que l'on s'adresse, on constate que chacun souhaite l'élargissement de ces contacts, leur consolidation surtout, en persévérant dans le maintien de ces anciens usages. On n'a pas oublié l'initiative zurichoise qui aboutit, en 1964, année de l'Expo, à l'invitation de mille enfants vaudois à passer leurs vacances sur les bords de la Limmat. Ce geste avait été salué avec enthousiasme chez nous et il est resté ancré bien vivant dans le souvenir des Vaudois, malgré les cinq années qui se sont écoulées. Les enfants, chacun peut en être convaincu, ont été gâtés par leurs hôtes et sont tous revenus enchantés de leur séjour. Depuis lors, on échange de la correspondance entre jeunes des deux côtés de la Sarine. Et ces contacts ont souvent permis aux parents de faire connaissance et de s'apprécier mutuellement.

De même, on n'a pas oublié non plus les journées cantonales de l'Expo, qui ont eu une résonance d'autant plus considérable chez nous que le pays romand ne connaît pas un tel déploiement folklorique et haut en couleurs. Ainsi, dans les zones plus campagnardes du pays de Vaud, on attend avec quelque impatience et beaucoup d'intérêt la participation de Zurich au Comptoir suisse de cette année. *Otto Frey.*



Les verres circulent dans l'intimité des caves fraîches, de gauche à droite, selon une tradition inébranlable, sans que l'on tienne compte le moins du monde du rang ni du sexe des invités.

PARTIELLEMENT JUSTE

On doit à la vérité de dire que ces opinions ne reflètent que partiellement l'image que l'on peut emporter du vaste éventail de sentiments que Zurich inspire. Dans le canton de Vaud, comme dans le reste de la Suisse francophone, à Genève en particulier, on perçoit aussi des affinités profondes. Elles résultent de contacts historiques remontant loin dans le passé et dans des convictions religieuses partagées. Il est possible de rencontrer à Lausanne, dans les milieux politiques, intellectuels ou artistiques, tel Vaudois qui adopte à l'égard de Zurich une attitude sceptique et qui réserve un accueil très froid à ce qu'il considère comme sa «tendance à l'impérialisme» ou même ses projets de mainmise sur le pays romand. Mais ce même éventail des sentiments est

LAUSANNE: Cours de circulation pour enfants. — Le corps de police de Lausanne informe le public que, durant les vacances scolaires d'été, le personnel de la brigade scolaire donnera des cours de circulation à la Vallée de la Jeunesse, les mardis et les jeudis, à 14 h. et à 15 h., sauf en cas de mauvais temps. Les cours débiteront le mardi 15 juillet 1969. Seront admis les enfants dès l'âge de neuf ans.

COOPÉRATIVE DES OUVRIERS DU BATIMENT

Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie

GARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2%

OBLIGATIONS 5 1/2% 10 ans

Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20 rue de l'Alpe, 20
Tél. 22 36 90 LAUSANNE

YVERDON Buffet CFF
M. Criblet-Ferré
Tél. (024) 2 49 95

3 spécialités

- ★ Les filets de perches aux morilles
- ★ Gratin de fruits de mer
- ★ La paella du Liceo de Barcelona

OUVERT SANS INTERRUPTION

Jours de vente Schaefer

VENDREDI

11

JUILLET

SAMEDI

12

JUILLET

Plaisir du client

PAS D'ENVOIS A CHOIX

Schaefer
LAUSANNE
Sports

RUE SAINT-FRANÇOIS 18

Cinéma lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première vision - Georges Ardisson surnommé «As de Pique» dans un film aux rebondissements spectaculaires:

OPÉRATION CONTRE-ESPIONNAGE

Scope - Couleurs - Parlé français

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 7 ans

DERNIER JOUR

TARZAN ET LE JAGUAR MAUDIT

En panavision - Technicolor

Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12

14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans

Un des dix meilleurs westerns du monde

Gary Cooper et Burt Lancaster

VERAZ-CRUZ

réalisé par le grand maître R. Aldrich

En superscope et technicolor

Parlé français

Bourg Tél. 22 86 22

14.00, 15.30, 17.00, 18.30, 20.00, 21.30 18 ans

Première vision - 2e semaine

SIMON DU DÉSERT

Vers. orig. sous-titrée franç.-alle.

Faveurs suspendues à 21.30

6 séances sans entracte

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

L'un des plus beaux films de l'histoire du cinéma tout court

Anouk Aimée, Jean-Louis Trintignant dans un film de Claude Lelouch

UN HOMME ET UNE FEMME

Grand Prix Festival de Cannes

Musique: Francis Lai - Eastmancolor

Capitole Tél. 22 51 32

14.30, 20.15 14 ans

25e anniversaire du débarquement juin 1944-1969

LE JOUR LE PLUS LONG

Les 24 heures qui changèrent la face du monde

Trois heures de projection

Colisée Tél. 32 51 25

En français, 15.00 et 20.30 16 ans

En anglais, 17.00 (sous-titré)

Gregory Peck et Sophia Loren dans le film de Stanley Donen, bourré d'humour et de suspense

ARABESQUE

En Panavision et Technicolor

Palace Tél. 22 13 30

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans

Première vision - 6e semaine

Film d'éducation sexuelle d'O. Kolle

LE MIRACLE DE L'AMOUR

(2e partie)

En couleurs Parlé français

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 20.30 - Parlé français - 16 ans

Au milieu de toutes les splendeurs de l'Orient, une action et un suspense incessants

LA CANONNIÈRE DU YANG-TSE

Steve McQueen, Richard Attenborough

Candice Bergen

Rex Tél. 23 43 31

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Lee Marvin et Jane Fonda dans un western endiablé

CAT BALLOU

Un film d'Elliot Silverstein

Couleurs - Parlé français

Lido Tél. 23 21 44

14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans

7e semaine

Z (IL EST VIVANT)

En eastmancolor

Romandie Tél. 23 47 64

En anglais: 14.30 10 ans

En français: 20.30

Sur écran géant TODD'AO 70 mm., son stéréophonique

Julie Andrews dans le film de R. Wise

LA MÉLODIE DU BONHEUR (THE SOUND OF MUSIC)

avec Christopher Plummer

Un sommet du film musical

Métropole Tél. 23 62 22

14.30, 20.30 16 ans

Première vision

Vous aurez le souffle coupé... par ce suspense diabolique!

MALDONNE

Un film de Sergio Gobbi, avec Pierre Vanek, Elsa Martinelli, Robert Hossein

Corso-Renens Tél. 34 00 35

20.30 18 ans

DRACULA, PRINCE DES TÉNÉRES

A déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

RENENS
Hôtel-Restaurant
Maison du Peuple

Tout confort - Restauration soignée - Prix modérés

Terminus bus 7 et 50 m. gare CFF

Siège officiel des organisations ouvrières - Parc à disposition

Tél. (021) 34 02 20

Avant le vol lunaire

On s'entraîne...

Six jours seulement nous séparent du vol lunaire et, à Cap Kennedy, les trois astronautes Neil Armstrong, Michael Collins et Edwin Aldrin poursuivent l'entraînement à bord de leurs simulateurs au sol.

C'est au cours de la nuit de jeudi à vendredi que débutera le compte à rebours, lequel continuera jusqu'à mercredi prochain à 14 h. 32 (heure de l'Europe centrale).

« Bonny » n'est pas mort pour rien

L'aventure spatiale de « Bonny », le petit singe thaïlandais lancé le 28 juin de Cap Kennedy à bord du « Biosatellite-3 » et qui est décédé mardi peu après minuit, après avoir été récupéré dans le Pacifique, a été un succès technique complet.

« Nous avons appris plus de choses en trois jours sur le plan biochimique grâce à cet animal que nous ne l'avions fait au cours de tous les vols habités américains », a déclaré le Dr Wilson, responsable du projet.

Une autopsie a été pratiquée sur « Bonny » mais il faudra des semaines avant de savoir ce qui a causé la mort du petit singe qui se trouvait en parfaite santé à sa sortie de la capsule spatiale.

Une voie de rapprochement ?

M. Nicolas Podgorny, président du présidium du Soviet suprême de l'URSS, qui recevait mercredi au Kremlin l'astronaute Frank Borman, a chargé ce dernier de transmettre ses vœux de succès à l'équipage d'« Apollo 11 », et ses salutations au président Nixon et au peuple américain tout entier, annonce un communiqué officiel diffusé par l'agence Tass.

L'entretien entre M. Podgorny et Frank Borman, auquel ont assisté plusieurs personnalités soviétiques, ainsi que les cosmonautes Guerman Titov et Constantin Feoktistov, s'est déroulé « dans une ambiance amicale », déclare le communiqué.

« Dans les rapports entre nos deux pays, a dit M. Podgorny, il y a eu

différentes périodes, mais, indépendamment de cela, des sentiments d'amitié ont toujours existé entre les peuples soviétique et américain. Les contacts qui s'établissent entre nous à des niveaux différents, y compris les visites mutuelles des cosmonautes, ne peuvent être qu'utiles. »

Borman a remercié M. Podgorny pour le bon accueil qui lui a été réservé en URSS, en disant notamment: « La principale impression de notre voyage, c'est l'amitié chaleureuse qui nous a été témoignée partout. J'ai été une fois de plus convaincu de l'amitié sincère des Soviétiques. »

Se déclarant partisan d'une coopération soviéto-américaine dans l'espace, l'astronaute a déclaré: « C'est un domaine où nous pouvons faire beaucoup de choses, afin d'améliorer nos relations. »

Le 21 juillet, jour férié? Ce serait une idée!

Le Gouvernement vénézuélien a décidé que le 21 juillet serait jour chômé afin de permettre à tout le monde de suivre sur les écrans de télévision l'arrivée des astronautes sur la lune. L'importance considérable de cet événement, la plus grande épopée de l'histoire, ne justifierait-elle pas que l'on suive très largement cet exemple dans tous les pays du monde ?

P. Nenni: « Le temps sera juge »...

« Je prie les camarades du Comité central de considérer comme irrévocable ma démission de président du parti », déclare Pietro Nenni, ancien leader du PSI, dans un télégramme qu'il a envoyé à Francesco de Martino, qui dirige la réunion du Comité central du Parti socialiste dont les travaux viennent de commencer à Rome.

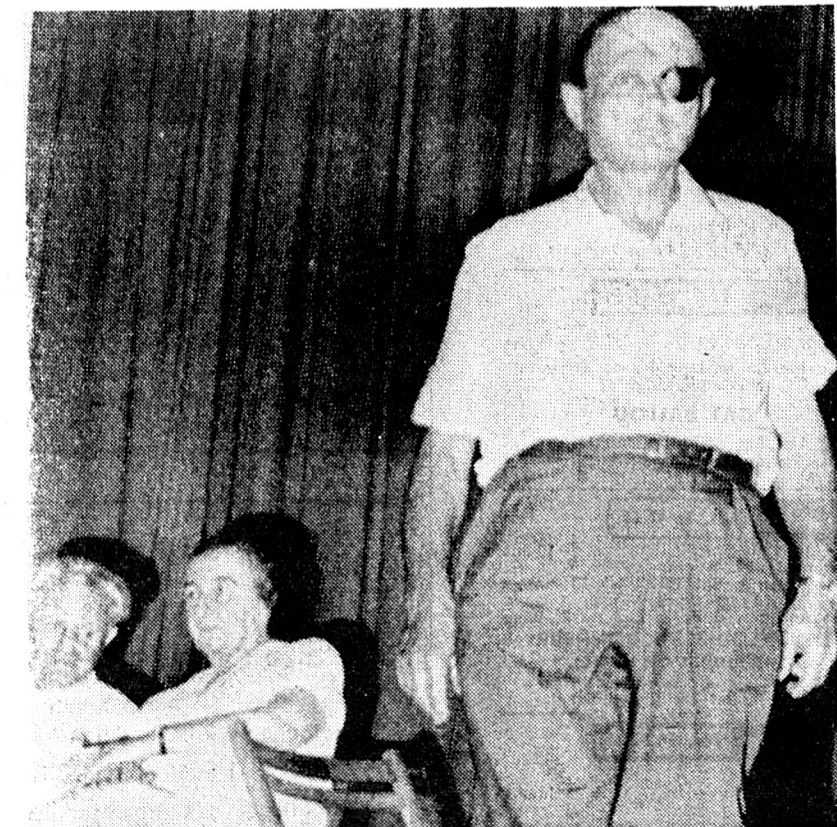
« Je ne peux pas avoir été le président de l'unification et être celui de la scission, poursuit P. Nenni. Pour le reste, à chacun ses propres responsabilités. Les miennes sont celles

que j'ai assumées dans l'appel et l'ordre du jour qui ont été mis en minorité au cours du vote du Comité central, le 4 juillet. Le temps et les événements seront les meilleurs juges de la validité de cet appel et des préoccupations qui l'avaient motivé. »

Ce télégramme est la première déclaration publique de Pietro Nenni, depuis sa démission de ses fonctions de secrétaire général du PSI, vendredi dernier.

Le Comité central a décidé de laisser vacant le poste de président du parti.

Israël: Difficultés au sein du Mapai



La menace d'une scission pèse sur le Parti du travail en Israël: les membres du Rafi, qui, après trois ans de séparation, s'étaient en 1968 réunis au Parti Mapai, ont soulevé dans une assemblée tenue en ce début de semaine à Tel-Aviv la possibilité d'une nouvelle séparation et la fondation éventuelle d'un nouveau parti. Sur notre photo: Moshe Dayan, qui s'est désolidarisé de M^{me} Golda Meir pendant l'assemblée du parti.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ EN ITALIE: La nouvelle scission du Parti socialiste

L'histoire du mouvement socialiste italien est une longue série de scissions et de conflits internes qui affaiblissent l'action qu'il pourrait avoir sur l'Etat et la société du pays.

En 1911, le Parti socialiste italien excluait les francs-maçons; en 1915, il excluait les partisans de l'entrée en guerre de l'Italie, dont Benito Mussolini, alors rédacteur en chef de l'« Avanti », était le chef. Il créa, avec l'argent du Gouvernement français que lui apporta Marcel Cachin, le « Popolo d'Italia » et le mouvement fasciste.

A la fin de la première guerre mondiale, la situation était révolutionnaire et le Parti socialiste italien, qui avait collaboré avec le Parti socialiste suisse pour la convocation des conférences de Zimmerwald et de Kienthal, adhéra dès 1919 à la Troisième Internationale, mais se refusa, en 1921, au congrès de Livorno, d'exclure, comme l'exigeait l'exécutif du Komintern, la droite du parti. Les communistes quittèrent ce congrès pour créer le Parti communiste italien. Cette scission permit à la contre-révolution fasciste de se développer et de prendre le pouvoir sans que ni le Parti communiste, ni le Parti socialiste, affaiblis par leurs luttes fratricides, n'organisent la lutte contre la dictature fasciste. Puis le Parti socialiste italien, désireux d'entrer dans l'Internationale communiste, exclut les réformistes en 1922. Ces derniers créèrent un nouveau parti, ce qui porta à trois les partis ouvriers italiens. Le Parti socialiste se scinda de nouveau en 1924, son aile gauche fusionnant avec le Parti communiste. Les trois partis ouvriers furent jetés dans l'illégalité par la dictature fasciste, leurs chefs emprisonnés ou contraints à émigrer.

Mais au lendemain de la deuxième guerre mondiale, socialistes et communistes se retrouvèrent séparés et antagonistes. En 1947, la majorité du Parti socialiste italien, à son congrès de Rome, décidait de collaborer avec le Parti communiste — tous deux participaient au gouvernement de la république avec les démocrates-chrétiens et les républicains. Sous la direction de Saragat, la minorité opposée à cette collaboration fit une nouvelle scission et créa le Parti social-démocrate. Il se scinda sous l'influence de

Romita et de Silone et un quatrième parti ouvrier fut créé.

Je me souviens d'avoir participé au congrès constitutif de ce nouveau parti à Florence, comme représentant du Parti socialiste suisse. En parlant avec des délégués ouvriers, l'un d'eux me dit: « Malheureusement, nous n'avons pas de parti italien: les communistes et les socialistes de Nenni font la politique de Moscou, les sociaux-démocrates de Saragat celle des Etats-Unis et nous créons ici un parti sous l'influence de l'Angleterre! » Cet ouvrier n'avait pas tort.

Plus tard, à un autre congrès de ce parti à Turin, je portais à la boutonnière l'insigne du congrès et le garçon de restaurant où je mangeais me posa la question: « Vous y comprenez quelque chose à ces divisions socialistes? Nous, les ouvriers italiens, nous n'y comprenons qu'une chose, c'est que cela fait le jeu de la bourgeoisie. »

Ce parti disparut de la scène politique, mais en 1964 le Parti socialiste italien se scinda une nouvelle fois. Sa gauche, sous l'influence de Basso, forma le Parti socialiste d'unité prolétarienne (PSUP), car en Italie comme en France les scissions se font toujours sous le couvert de l'unité!

Délesté de son aile gauche pro-communiste, le Parti socialiste italien, sous la conduite de Nenni, réalisa en 1966 sa réunification avec le Parti social-démocrate de Saragat.

C'est ce parti qui vient de se scinder de nouveau sur l'éternelle question de la collaboration avec le Parti communiste.

A vrai dire, le parti unifié ne forma jamais une unité solide. Les deux partis conservèrent leurs organisations propres à la base et les conflits de tendances, aiguës par des luttes personnelles, obligeaient Nenni à un continu arbitrage. La nouvelle scission s'est faite à une séance du Comité central. Nenni, une fois encore, avait tenté de maintenir l'unité du parti par une résolution de compromis, acceptée par les chefs des tendances. Mais au vote les membres de l'ancien Parti socialiste abandonnèrent Nenni, soutenu seulement par les sociaux-démocrates qui, députés par les pro-communistes, quittèrent la séance et reconstituèrent immédiatement l'ancien Parti social-démocrate,

soutenus par quelques membres autonomistes de l'ancien PSI opposés à la collaboration avec les communistes. Nenni démissionna de la présidence du parti et de son poste de ministre des Affaires étrangères. Les scissionnistes donnèrent à leur parti le nom de « Parti socialiste unitaire »!

Cette nouvelle scission provoque la chute du gouvernement de centre-gauche, coalition de la démocratie chrétienne avec les républicains et les socialistes. Cette crise ministérielle sera difficile à résoudre parce que les deux partis socialistes, partisans de la participation gouvernementale, ont déclaré ne pas vouloir faire partie d'un gouvernement où l'autre Parti socialiste serait représenté et les républicains, dans ces conditions, refusent aussi leur participation.

Le président de la république, Saragat, ne commencera les consultations que jeudi pour laisser les partis se concerter. Si la situation sociale est particulièrement troublée par les grèves, les manifestations d'étudiants et les conflits violents avec la police, la situation économique, par contre, est prospère et les finances saines. Le secteur de l'économie collective s'est considérablement étendu sous la direction du gouvernement de coalition centre-gauche et contrôle, après l'énergie (hydrocarbures et électricité), le grand trust de la chimie et de la métallurgie (Montecatini) et s'attaque à la chaîne des grands magasins. Les grandes grèves ont lieu non pas dans l'industrie qui est prospère, mais surtout chez les employés et les fonctionnaires des services publics. Les communistes cherchent à sortir de leur ghetto et à participer à un gouvernement de front populaire. C'est l'origine de la crise politique de la démocratie chrétienne et du mouvement socialiste. Les communistes cherchent à exploiter leur relative indépendance à l'égard de Moscou pour entrer au gouvernement. Mais eux aussi sont déchirés par des tendances et des menaces de scission. Le danger ne vient pas des communistes, mais de la droite. Si la crise gouvernementale se prolongeait, l'armée pourrait intervenir avec tout ce qu'une dictature militaire comporte de menaces pour les libertés et la démocratie. Jules HUMBERT-DROZ.

EN QUELQUES LIGNES

● MADRID. — Quatre personnes ont été condamnées à des peines allant de trois mois à sept ans de prison et à des amendes de 5000 à 10 000 pesetas (de 350 à 700 fr.) pour des délits « d'association illicite » et de « propagande illégale », par le Tribunal d'ordre public.

● QUÉBEC. — Deux bombes ont explosé, samedi soir, dans la ville de Québec. L'une a détruit une voiture et a brisé des vitres. L'autre a endommagé un immeuble de cinq étages en construction. Il n'y a pas de blessés. Ces explosions portent à sept le nombre des attentats perpétrés dans la province de Québec depuis lundi. Cinq ont été signalés à Montréal et seraient en rapport, croit-on, avec une grève de onze mille employés de l'industrie de la construction qui sévit actuellement à Québec et dans l'est du pays.

● BONN. — Pour une raison inconnue, un écolier de quinze ans a tué, mardi, à Bonn, une jeune femme de trente-deux ans avec un couteau de cuisine puis a étranglé son jeune fils de quatre ans à l'aide d'un drap.

● ROME. — Trois touristes (un Norvégien, un Anglais et un Allemand) ont été noyés par des vagues énormes qui ont balayé les plages de la côte vénitienne, tandis que les orages et les chutes de neige font d'importants dégâts et paralysent partiellement la circulation dans les régions montagneuses des Alpes et des Dolomites.

● WASHINGTON. — Le président Nixon a annoncé, mercredi, une réduction de dix pour cent de tout le personnel américain, civil et militaire, à l'étranger, à l'exception du personnel militaire au Vietnam, en Corée du Sud et dans les pays membres de l'OTAN. Le plan de réduction de la présence américaine à l'étranger doit se solder, d'ici à la fin de l'année fiscale en cours, par le rappel de 20 000 civils et militaires et par des économies budgétaires de l'ordre de 75 millions de dollars.

● MOSCOU. — Arrivé mardi soir à Moscou, le président du Conseil polonais, M. Cyrankiewicz, a eu, mercredi, un large échange de vues avec M. Kossyguine, président du Conseil soviétique. Officiellement, la visite surprenante du premier polonais est motivée par l'exposition qui, à Moscou, célèbre les vingt-cinq ans de la République populaire de Pologne.

● LONDRES. — L'une des séances les plus tumultueuses que la Chambre des communes ait connues depuis dix ans a eu lieu hier à Westminster; les députés de la majorité et de l'opposition se sont affrontés, au milieu des cris et des clamours, à propos du projet de loi gouvernemental concernant le redécoupage électoral de la Grande-Bretagne.

● ROME. — Les trois principales centrales syndicales italiennes ont lancé, mercredi soir, un ordre de grève générale de vingt-quatre heures en Sicile pour vendredi prochain, en signe de protestation contre le chômage dans l'île.

L'EXPLICATION D'UN VOTE

(Suite de la première page)

Ces derniers, comme le Conseil fédéral du reste, sont acquis au principe, ils le prouvèrent en 1959 déjà en recommandant au peuple et aux cantons d'accepter la modification constitutionnelle tendant à accorder les droits politiques aux femmes.

Ceci explique les votes des conseillers nationaux socialistes. Dans un premier scrutin éventuel, la proposition, franchement antieuropéenne, de M. Durrenmatt était confrontée à celle de M. Chevallat. Cette dernière étant pour le moins ambiguë, la majorité des membres du groupe soutient M. Durrenmatt, dans le but évident de provoquer, pour le deuxième scrutin — définitif, celui-là — une véritable alternative, un vote pour ou contre l'Europe. La première détermination n'avait que valeur indica-

tive, les députés restant libres de leur choix pour le vote déterminant.

Lors du scrutin définitif, 88 conseillers nationaux dirent oui à l'Europe, et ils n'étaient pas adversaires du suffrage féminin. Par contre, les députés les plus notoirement antiféministes se sont retrouvés parmi les 80 opposants. Ce n'est pas un hasard, car il existe bel et bien encore un dernier carré de réactionnaires irréductibles.

Le vote du Conseil national a ainsi prouvé que de grands obstacles se dresseront encore sur la voie de l'introduction du suffrage féminin en Suisse. L'intérêt de la cause exigerait que les partisans, toutes les femmes et tous les hommes sincèrement décidés à se battre pour éliminer cette flagrante injustice, se retrouvent. Il y aurait mieux à faire que de recourir aux anathèmes.

JEAN RIESEN,
conseiller national.